



*Répertoire des associations
adhérentes de la fédération
et gestionnaires d'une activité
de placement à l'extérieur*

Edition 2017

Citoyens et Justice, Fédération nationale des associations socio-judiciaires







351 boulevard Wilson
CS 31679
33073 Bordeaux cedex

Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65

www.citoyens-justice.fr
federation@citoyens-justice.fr

SOMMAIRE

- Fiche 1 AAE (Dunkerque)
- Fiche 2 AERS (Montpellier)
- Fiche 3 ALFADI (Rennes)
- Fiche 4 ALTEA – CABESTAN (La Rochelle)
- Fiche 5 APCARS (Marseille)
- Fiche 6 APCARS (Paris)
- Fiche 7 APREMIS (Amiens)
- Fiche 8 CASP - ARAPEJ (Paris)
- Fiche 9 AREPI L'étape (Echirolles)
- Fiche 10 ASD (Périgueux)
- Fiche 11 Aurore – CHRS Etoile du Matin (Paris)
- Fiche 12 Aurore – CHRS Soleillet (Paris)
- Fiche 13 Avenir (Riom)
- Fiche 14 CPCV (Saint Prix)
- Fiche 15 DON BOSCO - EMERGENCE (Brest)
- Fiche 16 EMERGENCE - S (Rouen)
- Fiche 17 ESPERER 95 (Pontoise) – PE 95
- Fiche 18 ESPERER 95 (Pontoise) – PE 78
- Fiche 19 GREP (Lyon)
- Fiche 20 ARILE - HORIZON (Meaux)
- Fiche 21 LE MARS (Reims)
- Fiche 22 Le MAS (Lyon)
- Fiche 23 Œuvre des Prisons (Aix en Provence)
- Fiche 24 Association Laïque du Prado (Bordeaux)
- Fiche 25 Réalise (Villers-lès-Nancy)
- Fiche 26 Revivre (Colombelles)
- Fiche 27 Revivre (Laval)
- Fiche 28 Union Céprière Robert Monnier (Toulouse)

| A.A.E | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--|--|
| Service Adultes 8 rue du Fort Louis | Service Adultes 8 rue du Fort Louis |
| 59140 DUNKERQUE | 59140 DUNKERQUE |
|  03.28.64.83.74 |  03.28.64.83.74 |
|  03.28.64.26.00 |  03.28.64.26.00 |
| E-mail yboeyaert@aaedk.org | E-mail jmherreman@aaedk.org |
| Contact Vincent BOEYAERT | Contact J-M HERREMAN – Sébastien MESSIER |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Service Adultes

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tout établissement pénitentiaire de France pour personnes
originaire de la région Nord. Travail privilégié avec la
maison d'arrêt de Dunkerque et le SPIP de Dunkerque pour
les « 723-15 »

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Public éligible au RSA, lien avec les autres dispositifs à
l'interne (FSL, etc....)

Capacité d'accueil et de prise en charge

Conventionné pour 10 (8 places disponibles)

Spécificités d'intervention

Public spécifiquement désocialisé et précarisé (SDF). A la fin du placement,
ces publics peuvent bénéficier d'un parcours d'insertion au sein des dispositifs
de droit commun

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Public mineur

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation du SPIP, des détenus voire du service

Réunions d'information
collectives



Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Diagnostic partagé, après validation de la hiérarchie, rapport écrit,
descriptif du projet. Elaboration du projet personnalisé

Au cours de la Mesure

| | | |
|---|--|---|
| Modalités d'accueil | Prise en charge, avec le SPIP, lors des formalités d'écrou | <u>Modalités de prise en charge</u> |
| Modalités d'intervention | Contrôle du respect des obligations VAD et accompagnement social global, | |
| Professionnels qui réalisent la prise en charge | 2 TS et équipe pluridisciplinaire des autres dispositifs | |
| L'exercice du contrôle | SPIP (convention) | |
| <u>Contenu de la prise en charge et prestations</u> | | |
|  | ■ <i>Modalités d'hébergement</i> : Chambres meublées, studios | Règlement de fonctionnement |
|  | ■ <i>Descriptif : Bailleurs</i> privés et sociaux | Oui |
| Aide financière | ■ <i>Barème</i> 50 euros en bon alimentaire si pas de ressource | Contrat de prise en charge |
| Insertion professionnelle | ■ En lien avec Pôle emploi, ASI, AVA, EIE.... | Oui |
| Soins/Santé | ■ Orientation avec le droit commun | Entretien : |
| Relation avec la famille | ■ Ponctuel | 1/semaine et VAD régulière non programmée |
| Autres | <input type="checkbox"/> | Permission de week-end |
| | | Selon jugement, demandes faites au JAP comme en détention |
| | | Activités de socialisation |
| | | Oui selon le profil |
| | | Activités de loisir, culturelles |
| | | Droit commun via partenaires |
| | | Participation financière des personnes |
| | | Oui, 10% du reste à vivre |
| | | Autres |

En aval de la Mesure

Descriptif

Si le contrat de séjour et les objectifs sont respectés et un projet est prêt à être travaillé, poursuite de l'accompagnement social. Au vu de la typologie du public, un des axes de l'intervention est le logement.

Suivi éventuel au service au titre d'autres dispositifs (FSL, RSA, IL, RSA etc...).

Le cas échéant, nous axons l'orientation vers l'hébergement CHRS, l'hébergement d'urgence via le SIAO.

| | | | | |
|---|----------------------|------|-----------|--------------------------------------|
| <u>Modalités d'évaluation de la mesure</u> | Avec les personnes | Oui | Support : | Entretien bilan |
| | En interne | Oui | Support : | Entretien Bilan, fiche entrée sortie |
| | Avec les partenaires | SPIP | Support : | Réunion de concertation mensuelle |

Plan d'accès par les transports

Ligne 3 DK BUS
(Plan apparaissant sur le livret d'accueil de l'établissement)

Autre activités de l'association

Instructeur RSA, Instructeur FSL, CHRS (98 places), Hébergement d'urgence (160 places) pour le service.
Le Service Adultes fait partie intégrante de l'AAE qui est composé du pôle éducatif (MECS, Foyer de l'enfance, CER,...), du pôle formation et du pôle insertion par l'activité économique.
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AVA), dispositif de réinsertion professionnelle.

| AERS | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|---------------------------|--|
| 3 avenue de Lodève | 3 avenue de Lodève |
| 34000 MONTPELLIER | 34000 MONTPELLIER |
| 04.67.58.59.55 | 04.67.58.59.58 |
| 04.67.58.59.56 | 04.67.58.59.57 |
| E-mail: aers@aers-asso.fr | E-mail: placement.exterieur@aers-asso.fr |
| Contact: Véronique TIRODE | Contact: Stéphanie ARCHAMBAULT |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Pôle Justice

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt de Villeneuve Les Maguelonne,
Centre Pénitentiaire de Béziers,
SPIP de l'Hérault

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Instructeur RSA, CMU et FSL

Capacité d'accueil et de prise en charge

10

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Majeurs

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs, pathologie psychiatrique trop lourde

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine Sollicitation du SPIP

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rapport SPIP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil au bureau de permanence au nouveau Palais de Justice

Modalités d'intervention

Accompagnement global individualisé

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Deux éducateurs spécialisés

L'exercice du contrôle

SPIP

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : Appartements individuels



Descriptif

Aide financière



Insertion professionnelle



Orientations externes

Soins/Santé



Orientations vers les partenaires

Relation avec la famille



Ponctuellement

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Minimum un par semaine

Permission de week-end

Selon décision du J.A.P.

Activités de socialisation

Accès aux ateliers cuisine / informatique et aux activités sportives mis en place en lien avec le service d'appartements de coordination thérapeutique et le CHRS de l'AERS.

Activités de loisir, culturelles

Individualisées, droit commun.

Participation financière des personnes

En aval de la Mesure

Descriptif

- Orientations directes vers le CHRS conventionné en vue de l'accueil des sortants de détention
- Orientations vers les partenaires

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Réguliers

Support : Entretiens, bilans

En interne

Mensuel avec collègues et direction

Support : Réunions et entretiens

Avec les partenaires

Selon les termes de la convention

Support : Rapports, comité technique et rapport d'activité

Plan d'accès par les transports





Tram 3, arrêt Plan Cabanes

Autre activités de l'association

Pôle Justice : Contrôle Judiciaire, Enquêtes de Personnalité, Enquêtes Sociales Rapides et Permanence d'Orientation Pénale, Stages sur les dangers de l'usage des stupéfiants, stages de citoyenneté pour les CEA et les violences conjugales.

Association :

- C.H.R.S.
- SAOSH service d'accueil et d'orientation
- Service logement (IML, appartements relais, mesures ASLL, zone non tendue)
- Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)
- Lits d'accueil médicalisé.

| | |
|--|--|
| ALFADI | Service ou activité de placement à l'extérieur |
| 8, avenue Abbé Henry Grégoire | Mission logement pour les sortants de prison |
| 35200 Rennes | |
|  02.99.86.79.30 |  02.99.86.79.30 |
|  02.99.86.79.39 |  02.99.86.79.39 |
| E-mail philippe.dufeu@alfadi.fr | E-mail nathalie.snoeck@alfadi.fr |
| Contact Philippe DUFEU | Contact Nathalie SNOECK |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale des femmes
SPIP milieu ouverte et milieu fermé

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Brin de soleil
Ville de Rennes (au titre du CLSPD)

Capacité d'accueil et de prise en charge

Mission de coordination = permanence dans les centres de détention (2 à 3 fois/semaine)

Spécificités d'intervention

IML = 23 logements (15 logements solidbail + 8 ALT) + 2 logements
Fondation de France + 2 accompagnements dans le cadre du dispositif « 300 logements accompagnés »

Limite d'âge

majorité

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs seuls

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

SPIP, mission de coordination

Réunions d'information
collectives

Forum logement. Interventions au QPS (quartier de préparation à la sortie)



Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

- Inscription demande de logement
- Validation de la Commission locale de l'Habitat (Rennes Métropole)
- Elaboration fiche d'admission (= ébauche du projet d'accompagnement)
- Validation en commission d'admission partenariale interne à l'association

Au cours de la Mesure

| | | |
|---|---|--|
| Modalités d'accueil | Accueil au siège de l'association en semaine (possibilité d'aller chercher la personne) accompagnement au logement | Modalités de prise en charge Règlement de fonctionnement Contrat d'occupation Contrat de prise en charge Contrat d'accompagnement Entretien : 2 fois par semaine à une fois toutes les trois semaines Permission de week-end Activités de socialisation Orientation vers partenaires Activités de loisir, culturelles Orientation et accompagnement vers partenaires Participation financière des personnes Loyer résiduel ALT = 30% des ressources Autres |
| Modalités d'intervention | Entretien à domicile ou au service. Accompagnement aux démarches, rencontre avec les partenaires | |
| Professionnels qui réalisent la prise en charge | 1 coordinatrice : Nathalie Snoeck 1 éducatrice spécialisée : Virginie Alesandrini | |
| L'exercice du contrôle | Exercé par le SPIP | |
| Contenu de la prise en charge et prestations | | |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Modalités d'hébergement</i> : ALT, logement individuel dans le diffus, sous-location parc public ou AIVS | |
|  | <input type="checkbox"/> | |
| Aide financière | <input checked="" type="checkbox"/> Service instructeur, orientation vers le CCAS | |
| Insertion professionnelle | <input type="checkbox"/> | |
| Soins/Santé | <input type="checkbox"/> | |
| Relation avec la famille | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autres | <input checked="" type="checkbox"/> | |





En aval de la Mesure

| | |
|-------------------|---|
| Descriptif | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'accompagnement jusqu'à l'accès au logement pérenne - Relais sur d'autres services sociaux et/ou sanitaires (CDAS, CCAS, services de soins...) - Possibilité passage d'un logement ALT vers un logement social en bail glissant |
|-------------------|---|

| | | |
|--|----------------------|---|
| Modalités d'évaluation de la mesure | Avec les personnes | Support : Elaboration de fiche de fin d'accompagnement, entretien bilan |
| | En interne | Support : |
| | Avec les partenaires | Passage en commission Validation fin d'accompagnement |

| |
|--|
| Plan d'accès par les transports |
| Métro : la Poterie, terminus de la ligne de Métro. Bus : C2, arrêt Descartes. |

| |
|--|
| Autre activités de l'association |
| <ul style="list-style-type: none"> - Service accompagnement = mesures Accompagnement Social Lié au Logement et gestion locative adaptée. - Service Hébergement = 5 résidences sociales + 1 résidence accueil |

| ALTEA-CABESTAN | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--|--|
| 34 avenue de la Résistance | 34, avenue de la résistance |
| 17000 LA ROCHELLE | 17000 LA ROCHELLE |
|  05.46.27.18.80 |  05.46.51.61.83 |
|  05.46.43.27.17 |  05.46.43.27.17 |
| E-mail sas@asso-altea.fr | E-mail siegesocial@asso-altea.fr |
| Contact | Contact Cécile HIREL |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : socio-judiciaire

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centres Pénitentiaires de Charente-Maritime
SPIP 17

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

5 places simultanées possibles, en hébergement diffus

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Majeurs

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation du SPIP

Réunions d'information
collectives



Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Réunion avec le SPIP

Au cours de la Mesure

| | |
|---|---|
| Modalités d'accueil | Accueil à l'association ou prise en charge au lieu de détention |
| Modalités d'intervention | Accompagnement global individualisé |
| Professionnels qui réalisent la prise en charge | Un éducateur spécialisé |
| L'exercice du contrôle | SPIP |
| <u>Contenu de la prise en charge et prestations</u> | |
|  <input checked="" type="checkbox"/> | <i>Modalités d'hébergement</i> : CHRS diffus |
|  <input checked="" type="checkbox"/> | <i>Descriptif</i> |
| <input type="checkbox"/> | <i>Barème</i> |
| Aide financière <input type="checkbox"/> | |
| Insertion professionnelle <input type="checkbox"/> | |
| Soins/Santé <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Relation avec la famille <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autres <input type="checkbox"/> | |

| |
|---|
| <u>Modalités de prise en charge</u> |
| Règlement de fonctionnement |
| Oui |
| Contrat de prise en charge |
| Oui |
| Entretien : |
| Entretien individuel et hebdomadaire |
| Permission de week-end |
| Selon décision du JAP |
| Activités de socialisation |
| Activités de loisir, culturelles |
| Individualisées |
| Participation financière des personnes |
| Selon revenu |
| Autres |

En aval de la Mesure

Descriptif

Passage de relais : recherche de partenariats, recherche d'emploi et d'hébergement.

Modalités d'évaluation de la mesure

| | | | |
|----------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------|
| Avec les personnes | Bilan hebdomadaire | Support : | Entretiens |
| En interne | Evaluation, bilan | Support : | Réunions |
| Avec les partenaires | Selon les termes de la convention | Support : | Ecrits, rapport d'activité. |

Plan d'accès par les transports

- Autre activités de l'association**
- Service socio-judiciaire (mesures pré-sententielles)
 - 2 CHRS et 3 Maisons relais
 - Services d'hébergement et de logement (Intermédiation locative, Accompagnement social lié au logement, Logement d'Extrême Urgence, Agence immobilière à vocation sociale, femmes victimes de violences...)
 - Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)
 - 115
 - Emploi = mesures Appui Social Individualisé

| APCARS | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--|--|
| 3, rue d'Arcole | 3, rue d'Arcole |
| 13006 Marseille | 13000 Marseille |
| 04 96 10 04 72 | 04 96 10 04 72 |
| 04 91 63 24 66 | 04 91 63 24 66 |
| E-mail: Direction-apcarsmarseille@apcars.org | E-mail: |
| Contact: Mme EUZENAT Sandrine | Contact: Mme JONCA Véronique |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Convention de partenariat avec le SPIP 13, la direction interrégionale des services pénitentiaires et le centre pénitentiaire de Marseille et l'APCARS Marseille.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

35 places : capacité totale. Pas de contingent spécifique au PE

Spécificités d'intervention

Accueilli en CHRS, le public bénéficie d'un accompagnement social global par une équipe éducative, renforcée par une infirmière libérale et un chargé d'insertion professionnelle

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Mineur, Famille

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Signalement des CPIP du SPIP et autres partenaires en détention : CSAPA, SMPR, Mission locale, Pôle emploi..

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Diagnostic posé suite à la rencontre individuelle et au signalement écrit. Admission suite à la validation en équipe et par la chef de service, après confirmation de la personne à vouloir intégrer la structure et en respecter les usages.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Signature d'un contrat de séjour, remise du règlement intérieur. Placement en chambre d'hôtels ou en studios.

Modalités d'intervention

Visite à domicile, accompagnement social global par 4 éducateurs spécialisés, une IDE et un CIP

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travail partenarial avec le SPIP quant au respect des obligations judiciaires

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : Hôtels / Studios



Descriptif

Barème

Aide financière

Aides matérielles et chèques services pour les personnes sans ressource

Insertion professionnelle

Accès aux soins : IDE et partenaires de droit commun (CMP, PASS, Equipes mobiles...)

Soins/Santé

Relation avec la famille

Insertion professionnelle : CIP et partenaires comme Pôle Emploi, Equipes Espace de Rencontres et d'informations, Mission locale chantiers d'insertion.

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement Oui

Contrat de prise en charge Oui

Entretien : hebdomadaires et VAD mensuelles à minima

Permission de week-end

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Oui, partenariat avec Cultures du Coeur

Participation financière des personnes

Oui, 10% des ressources et paiement caution pour les studios
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

La sortie du CHRS s'effectue vers un logement ordinaire privé, un logement ordinaire social, un logement adapté ou intermédiaire (FJT, résidences sociales, maisons relais...)

La sortie du CHRS peut aussi s'effectuer vers des structures médico-sociales ou médicales plus adaptées, pour public présentant des troubles ou des pathologies plus lourdes.

Modalités d'évaluation de la mesure

| | | | |
|----------------------|--|-----------|---|
| Avec les personnes | Rencontres hebdomadaires, renouvellement et fin de prise en charge | Support : | Ecrits |
| En interne | Demande de prolongation à la DDCS | Support : | Ecrits |
| Avec les partenaires | Réunions, comité de suivi | Support : | Ecrits, communication, rapport annuel d'activités |

Plan d'accès par les transports

Métro Estrangin Préfecture

Autre activités de l'association

Service justice : contrôle judiciaire , enquêtes de personnalité, enquêtes sociales rapides, stages de citoyenneté et de violences conjugales

Lieu d'accueil RSA : Suivi et accompagnement de bénéficiaires du RSA

Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire : Permanences d'information juridique à destination de personnes détenues.

| APCARS | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|-----------------------------------|--|
| APCARS, 4 bd du Palais | CHRS le Verlan, 35 rue Piat |
| 75001 Paris | 75020 Paris |
| 06.63.75.91.52 | |
| | |
| E-mail: Pascal.souriau@apcars.org | E-mail |
| Contact: Pascal SOURIAU | Contact |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : CHRS

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maisons d'arrêt, centre de détention, maison centrale en majorité d'Ile de France. SPIP milieu ouvert (en majorité 75 et ile de France)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

5 places

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public majeur, réservé pour l'accueil de public trop jeune

Public ne pouvant être accueilli

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Les SPIP orientent le candidat à l'équipe éducative

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Echanges téléphoniques avec le partenaire. Entretien individuel organisé par le TS. Validation/non validation par l'équipe éducative dans un 2^{ème} temps

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Livret d'accueil/règlement remis à la personne et signature d'un contrat de

Modalités d'intervention

Entretiens individuels réguliers avec le TS référent

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateur(trice) ou Assistante sociale

L'exercice du contrôle

Le SPIP (avec travail partenarial)

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement :



Descriptif

Aide financière

Barème

Insertion professionnelle

Soins/Santé

Relation avec la famille

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement :

oui

Contrat de prise en charge :

oui

Entretien : minimum 2

Permission de week-end

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles : oui

Participation financière des

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes : oui

En interne : oui

Avec les partenaires : oui

)

Support : entretiens

Support : réunions,

Support : échanges/bil

Plan d'accès par les transports métro

Métro pyrénées (ligne 11)

Autre activités de l'association

| APREMIS | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|---|--|
| 21 route d'Abbeville - BP 61629 | 21 route d'Abbeville - BP 61609 |
| 80016 AMIENS CEDEX | 80016 AMIENS CEDEX |
| 03.22.66.46.40 | 03.22.66.46.40 |
| 03.22.66.46.40 | 03.22.66.46.40 |
| E-mail : association@apremis.fr | Email : accompagnement-sociojudiciaire@apremis.fr |
| Contact : Yannick ANVROIN, Directeur | Contact : Nora HANNOU, Directrice adjointe |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : service accompagnement socio-judiciaire

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Principalement établissements pénitentiaires de la DIR Nord et l'Eure, ponctuellement France entière (si prise en charge financière par le SPIP d'origine).

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention de mise à disposition de personnes en PE (salariés en CDDI) auprès des services d'Amiens Métropole

Capacité d'accueil et de prise en charge

40 places

Spécificités d'intervention

Accueil spécifique du public toxicomane dans le cadre de contrats de soins en partenariat avec l'Association Le Mail. Prise en charge thérapeutique par la psychologue du service dans le cadre d'obligations de soins. Complémentarité avec l'ANPAA 80 pour les problématiques alcooliques. Accueil de PE postcure avec l'association Le Mail.

Limite d'âge

Accueil de 18 à 65 ans. En deçà et au-delà, sur montage de projets spécifiques.

Public ne pouvant être accueilli

Handicapés moteurs (locaux inadaptés) et pathologies psychiatriques graves empêchant une autonomie au quotidien.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courriers de détenus

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association principalement

Etude de la candidature
et processus d'admission

Hors Amiens : courrier et questionnaire adressé au demandeur. **Quelque soit l'origine de la demande :** contact avec le CPIP référent. Si ce dernier est favorable au projet, programmation d'entretiens individuels avec un travailleur social et le psychologue. Décision collective de l'équipe pluridisciplinaire.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge à l'association puis accompagnement à la maison d'arrêt pour les formalités d'écrou (sauf les détenus d'Amiens, prise en charge à la MA), puis journée d'accueil, repas compris avec un travailleur social (installation sur hébergement, présentation au travail...)

Modalités d'intervention

Entretiens éducatifs, travail sur des groupes, par le biais d'activités sportives, culturelles, artistiques ou de loisirs

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Equipe pluridisciplinaire : Educateurs spécialisés, assistante sociale, CESF, chargé d'insertion professionnelle.

L'exercice du contrôle

Par l'association : visites sur les hébergements, contrôles téléphoniques. Par l'administration pénitentiaire : contrôles téléphoniques après signalement par APREMIS.

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Modalités d'hébergement : individualisées



□ Barème : acompte sur salaire (ou pécule Maison d'Arrêt) de 100€ par semaine. Pas d'aide financière.

Aide financière

■ Prise en charge par la Direction de l'Insertion de l'Association : 3 ACI dont deux encadrés directement. Accompagnement projet par la chargée d'insertion professionnelle.

Insertion professionnelle

■ Contrats de soins (avec association Le Mail) et obligations de soins (psychologue association) + ouverture de droits CMU.

Soins/Santé

■ Selon situations individuelles.

Relation avec la famille

■ Part importante accordée aux activités collectives permettant aux personnes de s'impliquer dans des projets. La CESF instruit les demandes RSA des personnes et l'accompagnement (CER) est effectué par chaque référent éducatif.

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Signé lors de l'accueil. Depuis le 01/01/12, il prévoit 3 paliers relatifs aux obligations de détenus avec automatisation croissante.

Contrat de prise en charge

Pas actuellement.

Entretien :

Chaque personne écrouée rencontre son référent au moins une fois par semaine.

Permission de week-end :

La majorité des personnes écrouées bénéficient de permissions de week-end soit sur l'hébergement, soit dans la famille.

Activités de socialisation :

Activités sportives proposées 1 fois par semaine. Temps forts autour de projets ou d'ateliers...

Activités de loisirs, culturelles :

Temps forts, activités de loisirs proposées également chaque semaine.

Participation financière des personnes :

Depuis le 01/01/12, participation financière à l'hébergement de 75 à 105€/mois selon les ressources. Dépôt de garantie (200€).

Autres : Possibilité de rencontrer la psychologue. Suivi des projets professionnels par la direction de l'insertion. Aide à la recherche d'un logement en sortie...

En aval de la Mesure

Descriptif

Suivi d'accompagnement vers l'emploi et l'aide à l'insertion sociale. Maintien possible du contrat de travail après la fin de peine, relais temporaire d'hébergement dans l'attente d'une attribution pérenne ou dans une structure d'hébergement (SIAO).

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes au minimum hebdomadaire.

Support : Entretien individuel.

En interne : au besoin.

Support : Réunions cliniques.

Avec les partenaires : à quatre mois et en cas de besoin.

Support : Rapport de déroulement et d'évolution dans la mesure.

Plan d'accès par les transports

Bus 1 : ligne 1 arrêt « abattoirs ».

Autre activités de l'association :

L'association comprend 5 services éducatifs :

- **Le service d'accompagnement socio-judiciaire** gère également un service de réparation pour mineurs (180 par an) et deux relais enfants-parents (Somme, Pas-de-Calais).
- **La direction de l'insertion et de l'amélioration de l'habitat** comprend trois Ateliers Chantiers d'Insertion, dont un ACI « second œuvre et rénovation thermique », un ACI « Menuiserie/Agencement » et un ACI « Multi-sites » (mise à disposition de salariés auprès de partenaires).
- **Le service accompagnement et médiation** conduit des actions d'accompagnement dans et vers le logement, de médiation aux impayés d'énergie, gère des aires d'accueil des gens du voyage et mène des actions d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.
- **Le service hébergement et logement accompagné** gère un CHRIS, un hôtel social, deux pensions de famille, une IML, des logements transitoires (ALT)...
- **Le service de l'asile et des migrants** gère un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, une structure pour personnes régularisées, une pour les déboutés, un accueil exceptionnel de réfugiés et une action emploi/logement.

| CASP/ARAPEJ | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|-------------------------------------|--|
| 43 boulevard de Magenta | Pôle Hébergement/Logement |
| 75010 PARIS | 14 Bd Henri Barbusse 91210 Draveil |
| 01.43.56.94.70 | 01.69.42.06.32 |
| 01.43.56.93.70 | 01.69.83.09.86 |
| E-mail: directiongenerale@arapej.fr | E-mail: m.maria@arapej.fr |
| Contact: Mme Marie-Françoise RENUIT | Contact: M. Michel MARIA |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Pôle Hébergement/logement de l'Arapej

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

SPIP du 75, 91, 92, 93, 94

Autres conventions ou
protocoles particuliers

3 places conventionnées à Paris
 11 en Seine Saint Denis
 5 dans l'Essonne
 3 dans le Val de Marne

Capacité d'accueil et de prise en charge

Spécificités d'intervention

Accompagnement avec hébergement

Limite d'âge

18 ans

Public ne pouvant être accueilli

Familles

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

SPIP

Réunions d'information
collectives

NON

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

En fonction des Chefs de Service de l'ARAPEJ

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Individualisées

Modalités d'intervention

Individualisées

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux

L'exercice du contrôle

Evaluation externe

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : Internat et appartements collectifs



Descriptif : variable

Aide financière



Barème

Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement :

oui

Contrat de prise en charge :

oui

Entretien :

oui

Permission de week-end :

oui

Activités de socialisation :

Rdv théâtre, concert....

Activités de loisir, culturelles :

oui

Participation financière des personnes :

oui

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Suivi pendant 6 mois après la fin de l'aménagement de peine

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : **Projet personnel individuel**

En interne

Support : **Bilan tous les 3 mois**

Avec les partenaires

Support : **Echanges entre travailleurs sociaux et CPIP et rapport d'activité annuel**

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association

- Formations
- Téléphonie juridique et sociale
- Accès aux droits
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA

| AREPI L'ETAPE | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|---------------------------|--|
| 3 Allée du Cotentin | 70 rue Sidi Brahim |
| 38130 ECHIROLLES | 38100 GRENOBLE |
| ☎ 04.76.23.06.54 | ☎ 04.76.48.60.74 |
| 📠 04.76.23.90.60 | 📠 04.76.21.02.85 |
| E-mail dg@arepiletape.org | E-mail secretariat.pe@arepiletape.fr |
| Contact Pascal CALUORI | Contact Pascal CALUORI |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : AREPI-L'ETAPE

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'Arrêt de VARCES – SPIP 38 – Centre de
Détention AITON (73) ST QUENTIN (38) – MOULINS
(63) RIOM – CORBAS (69)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Chantiers d'insertion/ ALT

Capacité d'accueil et de prise en charge

30 personnes

Spécificités d'intervention

Priorité aux résidents du département

Limite d'âge

De 18 à 60 ans

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine Sollicitation des CPIP uniquement

Réunions d'information
collectives Oui

Entretiens individuels
En détention
A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission Présentation au cours du premier entretien

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge sur le lieu d'écrou – MA Varces
Accompagnement individuel

Modalités d'intervention

3 travailleurs sociaux (2 éducateurs, 1 chargée d'insertion)
3 éducateurs techniques

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Association A.RE.P.I-L'ETAPE contrôles téléphoniques et physiques en lien avec le SPIP et l'AP

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



26 studios /F1 + 3 places en CHRS



Oui
 Non

Aide financière

Employeur CDDI + accompagnement individualisé + bilan de compétences

Insertion professionnelle

Soins/Santé

Bilan de santé obligatoire

Relation avec la famille

Au cas par cas

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien : Oui
Individuel hebdomadaire

Permission de week-end

Oui

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Non

Participation financière des personnes

1 € par jour

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Suivi en tant qu'employeur

Passage de relais : recherche de partenariats, recherche d'emploi ou de formation, recherche hébergement, suivi si nécessaire par le service « Accompagnement des sortants de prison », mise en lien avec les partenaires santé pour assurer la continuité des soins

Modalités d'évaluation de la mesure

| | | | |
|----------------------|---|-----------|--|
| Avec les personnes | Bilan hebdomadaire | Support : | Entretiens |
| En interne | Evaluation, bilan | Support : | Rapports d'incidents |
| Avec les partenaires | Bilan mensuel Avec le SPIP et le JAP | Support : | Bilan entretiens Bilan fin de placement |

Plan d'accès par les transports

Depuis la gare : TRAM A changement Arrêt Alsace-Lorraine pour le Tram E
Bus C3 direction Pont de Claix
Arrêt Anatole France

Autre activités de l'association

Contrôle Judiciaire Socio-Educatif - Accompagnement des Sortants de prison - Enquêtes de Personnalité – Enquêtes sociales rapides – Réparation Pénale – Point Accueil Jeunes – Hébergement Temporaire et Transitoire Maison Roger Rousset – Antenne AREPI-L'ETAPE Voiron, stage de sensibilisation aux addictions
Gestion de trois CHRS (en collectif et diffus), Lits Halte Soins Santé, Dispositif d'hébergements d'urgence, Dispositif de renfort hivernal

| ASD | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|---------------------------------------|---|
| Association de Soutien de la Dordogne | Association de Soutien de la Dordogne Résidence Ipsea, 61 rue Lagrange Chancel |
| 24000 | PERIGUEUX |
| 05.53.06.82.10 | 05.53.06.82.10 |
| 05.53.06.82.11 | 05.53.06.82.11 |
| E-mail: asso-soutien24@orange.fr | E-mail: asso-soutien24@orange.fr |
| Contact: Madame POULAIN | Contact: Madame POULAIN |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

- Maison d'arrêt de Périgueux
 - Centre de détention de Neuvic sur l'Isle
 - Centre de détention de Mauzac

Autres conventions ou
protocoles particuliers

- Convention SPIP intégrant l'accueil en placement extérieur dans le cadre d'une ACI

Capacité d'accueil et de prise en charge

- 4 places d'hébergement
 - 2 places en ACI

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Non mineurs
 - Selon les lieux d'accueil d'hébergement, personnes condamnées pour pédophilie

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

- SPIP et SIAO dans le cadre d'un schéma d'orientation adapté

Réunions d'information
collectives



Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

- Demande du détenu aux avis CPIP
 - Accueil SIAO
 - Proposition d'accueil ASD
 - Décision de la CAP
 - Accueil effectif ASD

Au cours de la Mesure

| | | |
|---|---|---|
| Modalités d'accueil | - A la levée d'écrou ou à la libération | Modalités de prise en charge |
| Modalités d'intervention | - Hébergement et accompagnement social du type CHRS | |
| Professionnels qui réalisent la prise en charge | - Travailleurs sociaux | |
| L'exercice du contrôle | - Travailleurs sociaux et surveillants de nuit | |
| Contenu de la prise en charge et prestations | | |
|  | ■ <i>Modalités d'hébergement</i> : logements individuels meublés et équipés | Règlement de fonctionnement Oui |
|  | ■ <i>Descriptif</i> : Chèques services | Contrat de prise en charge Oui |
| Aide financière | <input type="checkbox"/> <i>Barème</i> | Entretien : au moins 1 par semaine |
| Insertion professionnelle | ■ | Permission de week-end Non |
| Soins/Santé | ■ | Activités de socialisation Oui |
| Relation avec la famille | ■ | Activités de loisir, culturelles Oui |
| Autres | ■ Projet de relogement | Participation financière des personnes Oui |
| | | Autres |

En aval de la Mesure

Descriptif

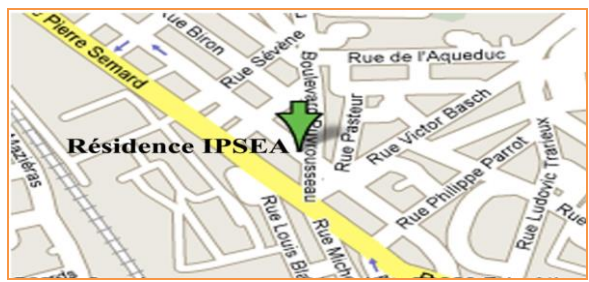
L'hébergement et l'accompagnement social peuvent se prolonger au-delà de la mesure de placement.

Modalités d'évaluation de la mesure

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avec les personnes | Dans le cadre des modes d'évaluation de la prise en charge CHRS | Support : |
| En interne | Dans le cadre des modes d'évaluation de la prise en charge CHRS | Support : |
| Avec les partenaires | Avec le DSPIP | Support : La convention |

Plan d'accès par les transports

Ligne de bus



Autre activités de l'association

- CHRS / Maison relais / ALT / activités pré sententielles

| AUORE | CHRS Etoile du Matin |
|---|--------------------------------------|
| 72, avenue Denfert-Rocherau 75 014 Paris | 33, Rue des Cévennes 75 015 Paris |
| 01.85.08.47.87 | 01.45.58.50.97 |
| E-mail: e.barthelemy@auore.asso.fr | E-mail: k.gaudillere@auore.asso.fr |
| Contact: Eric BARTHELEMY | Contact: Karine GAUDILLERE |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

MA de Fleury et Fresnes. SPIP 75. Toute la France si la
personne a un projet de vie sur Paris ou l'Ile de France

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Liens avec les différents dispositifs d'Aurore

Capacité d'accueil et de prise en charge

8

Spécificités d'intervention

Accompagnement global avec possibilité de rester au CHRS

Limite d'âge

18 à 60 ans

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs, troubles psychiatriques lourds, handicap inadapté

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientation SPIP et/ou demande de la personne

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Diagnostic partagé en équipe validé par le CS. Elaboration projet
personnalisé écrit. Envoi du projet au CPIP référent.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Après formalités d'écrou, la personne se rend elle-même au service pour admission

Modalités d'intervention

Prise en charge globale. Contrôle des obligations et du respect du règlement intérieur de la structure par l'ensemble des travailleurs sociaux

Professionnels qui réalisent la prise en charge

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : Chambres meublées
Descriptif demi-pension semaine, pension complète le WE



Barème 20 euros/semaine pour les personnes sans ressources

Aide financière



Insertion professionnelle



Interne + partenaires spécifiques+ Pôle Emploi

Soins/Santé



Ouverture droits + mise en place parcours de soins si nécessaire

Relation avec la famille



Ponctuelle. Travail sur parentalité et accès aux droits parentaux pour les pères

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien : minimum 2/semaine

Permission de week-end

Selon décision du JAP

Activités de socialisation

En fonction des profils

Activités de loisir, culturelles

Ateliers et sortie culturelles

Participation financière des personnes

20% des revenus

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Maintien au CHRS si nécessaire, demandé et cohérent.

Relais avec le droit commun en cas de fin de prise en charge

Modalités d'évaluation de la mesure

| | | | |
|----------------------|---|-----------|----------------------|
| Avec les personnes | Réguliers | Support : | Entretiens/bilans |
| En interne | Réguliers en équipe | Support : | Réunions/supervision |
| Avec les partenaires | Réguliers SPIP 75 et autres partenaires spécifiques | Support : | Rapports, synthèses |

Plan d'accès par les transports

Métro Javel ligne 10 ou Javel RER C
Bus 62

Autre activités de l'association

Association organisée par Pôles. Trois axes d'accompagnement : Héberger, soigner, insérer.

| AUORE | CHRS SOLEILLET |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1-3, rue Emmanuel Chauvière | 9-11, rue Soleillet |
| 75015 PARIS | 75020 Paris |
| 01.85.08.47.87 | 01.40.33.86.60 |
| | |
| E-mail e.barthelemy@auore.asso.fr | E-mail soleillet@auore.asso.fr |
| Contact Eric BARTHELEMY | Contact Valérie CAULLIEZ |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées



Personnes
libres
723-15



Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle



Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

MAF de Fresnes, Fleury-Mérogis, Versailles et CD de
Rennes, Réau, Joux-la-Ville et Bapaume

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Partenariat avec la consultation extra carcérale de Paris

Capacité d'accueil et de prise en charge

Volume indéfini compte tenu d'une convention commune avec le
CHRS Etoile du matin. Capacité maximale du CHRS : 40 places

Spécificités d'intervention

Accompagnement socio-éducatif individualisé

Limite d'âge

Majeurs

Public ne pouvant être accueilli

Femmes à mobilité réduite au regard des locaux

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Lettre de la personne détenue et/ou contact du CPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontres en détention et lors des PS, étude de la demande en équipe si
accord engagement d'hébergement remis à l'intéressée et au CPIP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil dans le service par le référent le jour de la sortie de détention, présentation de la structure et installation dans la chambre et remise des outils de la loi 2002

Modalités d'intervention

Entretiens réguliers (au moins 1 fois par semaine) avec le référent et selon la situation avec l'assistant social

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Assistant social et le référent et chef de service et tout membre de l'équipe susceptible d'intervenir

L'exercice du contrôle

La mesure s'inscrit dans le respect du règlement de la structure

Contenu de la prise en charge et prestations



- **Modalités d'hébergement** : 12 chambres individuelles au sein d'une structure collective



- **Descriptif : cuisine mise à disposition**

Aide financière

- **Barème possible pour les personnes sans ressources ou ressources insuffisantes**

Insertion professionnelle

- **Accompagnement vers partenaires extérieurs, rédaction de CV, aide à la recherche d'un emploi ou d'une formation après élaboration du projet professionnel et des contraintes (cf casier judiciaire)**

Soins/Santé

- **Partenariat avec CMP et consultation extra carcérale**

Relation avec la famille

- **Selon la demande, rapprochement voire regroupement avec l'enfant à Soleillet**

Autres

- **Accompagnement vers le relogement**

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui et signé

Contrat de prise en charge

Oui : 6 mois renouvelable

Entretien : hebdomadaire en moyenne et plusieurs selon situation

Permission de week-end

Selon les modalités de la mesure

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Sorties organisées par le service

Participation financière des personnes

Oui

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

La fin de la mesure de Placement à l'extérieur n'entraîne pas la fin de la prise en charge du bénéficiaire. Selon les situations pénales, certaines basculeront sur une libération conditionnelle ou seront en libération définitive et poursuivront alors leur prise en charge dans ce cadre.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Projet individualisé, entretien et bilan avec la personne, le référent, l'AS et chef de service

En interne :

Support Réunion de synthèse

Avec les partenaires

Support : Contacts réguliers avec le SPIP

Plan d'accès par les transports

Le CHRS se situe dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Métro : Gambetta (ligne 3) ou bus n° 61, 69 ou 96

Autre activités de l'association

AURORE : 3 secteurs : hébergement, insertion et soin
Voir site de l'association AURORE

| AVENIR | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--------------------------------------|--|
| Domaine de Lалуas | AVENIR – Domaine de Lалуas |
| 63200 RIOM | 63200 RIOM |
| 04.73.64.92.38 | 04.73.64.92.38 |
| 04.73.64.69.90 | 04.73.64.69.90 |
| E-mail contact@avenirinsertion.com | E-mail contact@avenirinsertion.com |
| Contact M. Gilles FIALIP - Directeur | Contact Sylvie ROCHETTE Responsable action justice |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'Arrêt, Centre de Détention, Maison Centrale, Centre
Pénitentiaire, SPIP (723-15)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

20 places offertes

Spécificités d'intervention

Support : pré-qualification aux métiers de l'environnement. Objectifs de restructuration et de socialisation. Le quotidien se déroule selon des conventions sociales, de manière à ce que les stagiaires détenus intègrent au plus vite cette démarche de socialisation et les savoir-être permettant par la suite d'avancer d'orienter leurs démarches vers l'insertion professionnelle.

Limite d'âge

Personnes majeures uniquement.

Public ne pouvant être accueilli

Prévenus, mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

La décision appartient au Juge de l'Application des Peines, sur un acte de candidature du détenu, au vu de la proposition d'activité faite par l'organisme, sur avis du chef de l'Etablissement pénitentiaire et du Directeur des SPIP (D.S.P.I.P).

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention et en milieu ouvert (SPIP)
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission



Avis transmis aux travailleurs sociaux suite à l'entretien préalable, qui réservent une date d'entrée auprès de notre structure et soumettent le dossier au Juge de l'Application des Peines territorialement compétent.

Au cours de la Mesure

| | |
|--|--|
| Modalités d'accueil | Accueil en collectif, prise en charge globale, jour et nuit, du lundi matin au samedi matin (structure fermée le week-end). Pré-qualification aux métiers de l'environnement sous le concept de chantier-école-production, avec mise en situation réelle de travail et pédagogie de l'alternance. Accompagnement social et professionnel avec pour objectifs la levée des freins repérés et le retour à l'emploi ou à la formation. |
| Modalités d'intervention | Equipe pluridisciplinaire centrée sur l'individualisation du parcours des personnes. Elle comprend une Direction, des éducateurs, des encadrants techniques d'insertion, spécialisés en espaces verts, bâtiment et cuisine, une accompagnatrice socioprofessionnelle, un coordinateur technique d'insertion, un secrétariat, un service comptable. Les stagiaires sont formés toute la semaine, du lundi au vendredi. L'ensemble des activités est effectué sous la direction d'un ou plusieurs encadrants techniques. |
| Professionnels qui réalisent la prise en charge | |
| L'exercice du contrôle | |

| | |
|---|--|
| Modalités de prise en charge | Règlement de fonctionnement |
| Règlement de fonctionnement | Règlement intérieur remis, lu et expliqué à chaque nouveau stagiaire, remise d'un livret d'accueil, des coordonnées de l'Association. |
| Contrat de prise en charge | Contrat moral conclu entre le stagiaire détenant et l'Association (respect du règlement, obligation de travail, investissement dans un projet de sortie...) |
| | Dossier de rémunération constitué pour la formation pré-qualifiante (statut de stagiaire de la formation professionnelle, à ce titre rémunéré par l'ASP). |
| Entretien : minimum 2 | Entretiens réalisés environ une fois par semaine, en fonction du parcours de la personne. |
| Permission de week-end | Dans la mesure du possible, les personnes placées doivent pouvoir bénéficier de permissions de sortir le week-end (reprise des liens familiaux), sinon elles retournent au quartier semi-liberté de la M.A. de Riom. |
| Activités de socialisation | |
| Activités de loisir, culturelles | En lien avec le SPIP, diverses représentations culturelles et activités proposées au cours de l'année. |
| Participation financière des personnes | Participation journalière à hauteur de 1,52 € |
| Autres | |

Contenu de la prise en charge et prestations

| | | |
|---|---|--|
|  | ■ | Modalités d'hébergement : hébergement collectif de 24 places. |
|  | ■ | Descriptif : chambres de 2 à 3 lits / Les stagiaires prennent également en charge le fonctionnement de la collectivité : préparation des repas, nettoyage des locaux et de leur chambre... |
| Aide financière | ■ | Accompagnement socioprofessionnel, demandes de permissions de sortir lors d'entretiens d'embauche ou de suivis (Mission Locale, Pôle Emploi...), possibilité d'évolution vers un autre aménagement de peine individuel (placement extérieur individuel, libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique...). |
| Insertion professionnelle | ■ | Orientation vers des structures médicales extérieures de droit commun, intervention d'une psychologue de l'ANPAA au chantier extérieur. |
| Soins/Santé | ■ | Permissions de sortir les week-end. |
| Relation avec la famille | ■ | Suivi logement : hébergement temporaire et accompagnement social au sein d'appartements gérés par AVENIR. |
| Autres | ■ | |

En aval de la Mesure

Descriptif

Orientation et passage de relais vers des structures ou partenaires liés à l'accompagnement socioprofessionnel.

Poursuite de l'hébergement et de l'accompagnement social possible dans les appartements mis à disposition par AVENIR (action logement temporaire).

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes
En interne
Avec les partenaires

Support : Bilan à la sortie, en fonction des freins levés. Certificat de compétences remis.
Support : Tableaux de suivis, livret individuel d'accompagnement.
Support : Rapport d'activité, statistiques, sorties positives.

Plan d'accès par les transports

Autoroute A71 – sortie 13 (Riom)
D447 direction Riom



Autre activités de l'association

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (A.C.I.)

Depuis 1994, dans le Puy de dôme et depuis 2010 dans l'Allier, accueil d'un public bénéficiaire des minima sociaux, orienté par les travailleurs sociaux, les agences locales pour l'emploi et les missions locales. (Salariés en CAE (26h hebdomadaires) ; Accompagnement socioprofessionnel renforcé : diagnostic et mise en place d'un parcours d'insertion ; Formations : informatique, mobilité, techniques de recherche d'emploi, gestes et postures ; Supports variés et valorisants : restauration de patrimoine, environnement, industrie (démantèlement et recyclage de matériel informatique et de palettes bois).





ACTION D'INSERTION SOCIALE (A.I.S.)

Depuis 2001, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général du Puy de dôme, accueil d'un public bénéficiaire des minima sociaux, orienté par les travailleurs sociaux. (Permettre à des personnes de rompre l'isolement social, créer autour d'un projet une dynamique individuelle et collective ; Participer à une action collective dans son contenu et son développement ; Permettre aux personnes de retrouver les moyens de se situer positivement dans l'échelle sociale).

PRESTATAIRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

A destination d'associations et collectivités porteuses d'Atelier et Chantier d'Insertion.

MEMBRE DU RESEAU CHANTIER ECOLE

| CPCV | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--|---|
| CPCV Ile de France | Actions Justice |
|  01.34.27.46.46 |  01.34.27.46.39 / 59 |
|  01.34.27.46.40 |  01.34.27.46.40 |
| E-mail cpcv@cpcvidf.asso.fr | E-mail jmevrard@cpcvidf.asso.fr |
| Contact Meriem KHALDI | Contact Jean-Marc EVRARD |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Pôle Social

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originairement les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'Arrêt du Val D'Oise et SPIP 95 principalement
Divers centres de détention (Liancourt, Val de Reuil et autres...)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

25 – 21 places financées

Spécificités d'intervention

Accueil collectif

Limite d'âge

Non

Public ne pouvant être accueilli

Public incompatible avec la présence de mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientations SPIP, courriers détenus

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Fiche de liaison SPIP, courrier du détenu, plusieurs entretiens en
détention ou au CPCV, projet personnalisé élaboré en lien avec le SPIP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

En structure collective

Modalités d'intervention

Alternance entretiens individuels / réunions et ateliers collectifs

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux et intervenants internes et externes à la structure

L'exercice du contrôle

Veilleur de nuit : registre de signature, contrôle des présences la nuit

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : collectif



Descriptif : chambre double, restaurant

Aide financière



Insertion professionnelle



Conseiller en insertion professionnelle.
Possibilité d'intégrer un chantier.

Soins/Santé



Orientation sur structure de droit commun

Relation avec la famille



Si nécessaire

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien

Minimum 2 par semaine

Permission de week-end

Sur décision du juge

Activités de socialisation

Atelier communication

Activités de loisir, culturelles

Animations ponctuelles

Participation financière des personnes

Oui 1 à 2€/ jour suivant les revenus

Autres

Possibilité d'intégrer un chantier.

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuivre l'accompagnement notamment concernant l'accès au logement

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Entretien de fin de mesure

En interne

Support : Réunions de service

Avec les partenaires





Support : Bilan d'activité
Réunions SPIP

Plan d'accès par les transports

Gare Ermont-Eaubonne (Gare du Nord ligne Valmondois, Persan-Beaumont, Gare Saint-Lazard RER C)
Bus 3801 (arrêt : « les Parquets »)

Autre activités de l'association

- Chantier d'insertion PPPSMJ (peinture, rénovation et espaces verts)
- Chantiers collectifs TIG,
- Hébergement en structure et en appartements : Hébergement d'urgence, ALT, Résidences sociales, Maison Relais
- Accompagnement RSA
- Formation : animation, insertion, sanitaire et social
- Hébergement touristique
- Boutique d'économie solidaire
- Rucher pédagogique

| | |
|--|--|
| DON BOSCO - EMERGENCE | Service ou activité de placement à l' extérieur |
| 7, rue de vendée | CHRS « Les cypres » 1, rue Cuvier |
| 29200 BREST | 29200 BREST |
|  02.98.33.83.83 |  02.98.02.10.27 |
|  02.98.33.83.84 |  02.98.42.40.91 |
| E-mail : emergence@donbosco.asso.fr | E-mail : chrs.lescypres@donbosco.asso.fr |
| Contact : Laurent MARTINEZ | Contact : Aline CRENN/Soizic BOSSARD/Chantal BOZEC |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

SPIP 29 – Milieu ouvert / Milieu fermé - Maison d'arrêt de Brest, CP Ploemeur, CP Vézin le Coquet, CD Argentan, CD Caen, MA Fleury, CD Bapaume, CD Villenaux-la-Grande, CP Saint Martin de Ré

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention accueil PE post-cure avec pôle addictologie de l'association Ty Yann
Protocole de travail partenarial avec le CHRU pour accueil PE en appartement thérapeutique

Capacité d'accueil et de prise en charge

Convention 12 places

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Saisine directe ou via le SPIP.

Réunions d'information
collectives

Synthèse (occasionnellement), information au SIAO 29

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Etude hebdomadaire des demandes par l'équipe éducative. Rédaction des attestations d'accompagnement pour le TAP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

A la sortie de maison d'arrêt ou au CHRS

Modalités d'intervention

Entretien, visite à domicile, accompagnement physique

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs spécialisés, assistants sociaux

L'exercice du contrôle

Quotidien/téléphonique

Contenu de la prise en charge et prestations



Appartement autonome (individuels ou doubles)



Aide financière



Barème 45€ par semaine pendant 4 semaines pour les personnes sans ressource financière

Insertion professionnelle



Chantier Insertion Emergence / Réseau partenaires

Soins/Santé



Psychologue du service + Réseau partenaires

Relation avec la famille



Autres



Accès aux droits, Culture, Loisirs, Sport

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Oui, minimum deux.

Permission de week-end

Pas de PS dans le logement mis à disposition ; accueil 7/7 possible.

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Oui

Participation financière des personnes

Oui. 10% des ressources

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- Poursuite de l'accompagnement CHRS après la levée d'écrou.
- si retour ou accès à un logement autonome à l'issue de la mesure, possibilité d'une mesure Accompagnement Social Liée au Logement.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Préparation et rédaction d'un bilan fin de mesure

En interne

Support : Réunion d'équipe

Avec les partenaires

Support : Bilan fin de mesure

Plan d'accès par les transports

- de la gare, rejoindre la Place de la Liberté par l'avenue Georges Clémenceau
- de la place de la Liberté - prendre le bus n°3 direction Océanopolis. Descendre à l'arrêt Douric, rue Saint Marc. Remonter sur quelques pas. Tourner à la première rue à droite : rue Cuvier.

Autre activités de l'association

- Service Accès aux Droits des Sortants de Prisons
- Chantier Insertion (second œuvre bâtiment)
- Maison d'accueil des Familles de Détenus
- Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
- CJSE
- Médiation Pénale
- Rappel à la loi, Enquête Sociale Rapide, Enquête Victime
- SIAO
- Distribution alimentaire en lien avec la Banque alimentaire

| EMERGENCE-S | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--|--|
| 88 rue du champ des oiseaux 76000 ROUEN 02.35.52.77.02 02.35.52.77.01 E-mail: i-lacape@emergence-s.fr Contact: Isabelle LACAPE Directrice | 67, place Saint Paul 76000 ROUEN 02.35.89.13.85 02.35.89.13.86 E-mail: d-badouard@emergence-s.fr Contact: Delphine BADOUARD |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes incarcérées

Personnes libres 723-15

Personnes bénéficiant d'un placement probatoire à une libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Convention avec l'administration pénitentiaire

Etablissements ou services dont sont originaires les publics (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, SPIP...)

Autres conventions ou protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Convention départementale
 Convention régionale

Lequel :

Maison d'Arrêt Rouen – Centres de détention Val de Reuil, Centres pénitentiaires de Le Havre et Caen
Autres établissements en fonction du projet de la personne

Chantiers d'insertion bâtiment et restauration, hygiène et propreté des locaux
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active

20 places PE conventionnées dont 15 places CHRS

Sous réserve de remplir les conditions d'admissibilité et après une première phase d'accueil au CHRS, le PE peut se poursuivre en résidence sociale, pension de famille ou appartement ALT

60 ans

Mineurs, pathologies psychiatriques importantes. Pas de bénéficiaire de l'AAH pour les chantiers d'insertion, nécessité d'un autre projet.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

| | | |
|------------------------------|---|--|
| En amont de la Mesure | Mode de saisine | Courrier du détenu – Envoi d'un questionnaire au détenu et d'une demande de rapport social au SPIP |
| | Réunions d'information collectives | |
| | Entretiens individuels | <i>En détention</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>A l'association</i> <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Etude de la candidature et processus d'admission | Rencontre dans le cadre de permissions de sortir ou en détention 1 ^{er} entretien de présentation et de faisabilité du projet 2 ^{ème} entretien d'étude de la candidature avec la chef de service ou l'intervenant socio-judiciaire et la psychologue de l'association |

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

La personne se présente le jour du PE avec son ordonnance de justice. Possibilité de prise en charge du transport selon les situations

Modalités d'intervention

Accompagnement global individualisé

Professionnels qui réalisent la prise en charge

2 assistants sociaux référents et travailleurs sociaux du CHRS
Psychologue

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



Descriptif: repas pris au CHRS

Barème

Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



Possibilité de domiciliation postale et bancaire

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Individuel plusieurs fois la semaine

Permission de week-end

En fonction de la décision du JAP

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Oui

Participation financière des personnes

Selon arrêté préfectoral : 25% en CHRS

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuivre l'hébergement à la levée d'écrou pour une période de 2 mois renouvelable en fonction des projets
Possibilité de poursuivre le contrat de travail
Passage de relais et orientation vers les autres partenaires
Soutien dans les démarches si besoin

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Dossier de suivi

En interne

Support : Dossier de suivi

Avec les partenaires





Support : Bilan – Rapport d'activité

Plan d'accès par les transports

Accès par le bus lignes 11, 13 et 21 – arrêt « Place Saint Paul »

Autre activités de l'association

- hébergement (6 CHRS) et logement adapté (1 résidence sociale et 3 pensions de famille)
- Election de domicile, domiciliation bancaire
- Chantiers d'insertion bâtiment, restauration et hygiène et propreté des locaux
- Ateliers d'Adaptation à la Vie Active
- Accompagnement social et accompagnement logement
- Service accompagnement prévention santé
- Participation à la Commission de surveillance de la Maison d'Arrêt

| ESPERER 95 | Service ou activité de PE du Val d'Oise |
|--|--|
| 1. Ancienne route de Rouen | 69 rue St Martin |
| 95300 PONTOISE | 95300 PONTOISE |
|  01 30 38 86 66 |  01 34 35 33 20 |
|  01 30 38 86 67 |  01 34 35 33 21 |
| E-mail: siege@esperer-95.org | E-mail: placementsexterieurs@esperer-95.org |
| Contact: Christian FOURNIER, | Contact: Odile DESQUIRET, Elise MORIENNE |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome

Activité rattachée à un pôle

Activité intégrée à un CHRS

Autre Service accompagnement vers le logement, service accompagnement formation, groupe d'analyse collective, ateliers chantiers d'insertion

Lequel : pôle Socio-judiciaire

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale

Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maisons d'Arrêt du Val d'Oise (en priorité) et de toute l'Ile-de-France
Centres de détention et Maisons centrales au niveau national
SPIP du Val d'Oise

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Protocoles pour l'accueil du public toxicomane ou présentant une problématique
alcoolique avec deux centres de soins (DUNE et ANPAA).

Capacité d'accueil et de prise en charge

28 places d'hébergement pour le PE (2 places d'hébergement pour les
personnes libérées sans aménagement de peine ou en fin de placement)

Spécificités d'intervention

Accompagnement psycho-socio-éducatif individualisé. Protocole de prise en charge
en doublon avec deux CSAPA

Limite d'âge

Public majeur

Public ne pouvant être accueilli

Personne qui présenterait une pathologie psychiatrique trop lourde. Personnes refusant
d'accéder à un PE. Situation administrative irrégulière.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courrier de l'intéressé et fiche liaison du CPIP.

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention

Au SPIP

A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Plusieurs rencontres en détention visant à évaluer les capacités de la personne. Echanges avec
le CPIP. Etude et construction du projet. Rédaction du projet détaillé présenté à l'équipe et
transmis aux CPIP et JAP.

Le CHRS intégré au pôle socio-judiciaire peut intervenir sur des mesures de PE mais
uniquement dans le cadre d'un PE probatoire à une libération conditionnelle.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil à la sortie de la maison d'arrêt ou de la mise sous écrou. Présentation de la structure d'hébergement, état des lieux, remise du livret d'accueil, signature du contrat d'objectifs.

Modalités d'intervention

Suivi et prise en charge éducative et sociale au quotidien (accompagnements physiques...) – entretiens individuels - groupes

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Une chef de service, quatre éducateurs spécialisés et une psychologue

L'exercice du contrôle

Etablissement du planning hebdomadaire, entretiens hebdomadaires, passages sur la structure d'hébergement, visites en soirée.

Contenu de la prise en charge et prestations



3 studios, 1 appartement collectif, 20 chambres en foyers FJT ADEF COALLIA, 2 chambres en hôtel social.



Remise de tickets service.

Aide financière

Si pas de revenus, aide alimentaire sous forme de tickets repas, achat de titres de transport et aide à la personne (selon un barème fixé).

Insertion professionnelle

En interne : un chantier d'insertion, un pôle insertion-formation (atelier de socialisation et alphabétisation),

Soins/Santé

Protocole avec 2 centres de soins de toxicomanie pour prise en charge en binôme.
Mise en œuvre de l'obligation de soins, écoute et soutien psychologique.
Psychologue clinicienne en interne.

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Présenté dans la phase d'instruction de la candidature et annexé au livret d'accueil.

Contrat de prise en charge

Contrat d'accompagnement d'hébergement et d'engagements réciproques signé à l'admission.

Entretien :

Minimum 2 par semaine (au service en journée et en soirée sur l'hébergement) mais tous les jours si nécessaire.

Permission de week-end

Défini par le JAP en fonction de la situation familiale.

Activités de socialisation

Ateliers proposés par pôle insertion-formation de l'association + groupes (violences conjugales, groupe d'analyse collective)

Activités de loisir, culturelles

Proposées par l'équipe éducative et/ou par les structures d'hébergement

Participation financière des personnes

Oui si ressources. L'exigence de participation figure dans l'ordonnance.

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- A la fin de sa peine, la personne procède à sa levée d'écrou et n'a plus l'obligation de venir se présenter au service socio-judiciaire. Toutefois, il est possible de maintenir une domiciliation quant à la réception du courrier. En outre les accompagnements initiés au sein des autres services se poursuivent au-delà de la mesure de Placement (Service Accompagnement Formation, Chantier d'insertion, Service Accompagnement Vers le Logement, ...). Enfin, lorsque la personne en PE est sans logement en fin de peine, il arrive que l'association maintienne l'hébergement quelques jours afin que les démarches se concrétisent à ce niveau.
- Le dispositif DLSAP (Détenue Libérable Sans Aménagement de Peine). Ce dispositif a pour objet de prendre en charge des personnes qui sortent de prison sans avoir pu bénéficier d'un aménagement de peine (sortie sèche). Deux chambres en foyer sont exclusivement réservées dans ce cadre. L'hébergement peut se faire sur 3 semaines (renouvelables une fois) avec un accompagnement pour les premières démarches administratives et aider les personnes à trouver des relais (assistante sociale de secteur, mission locale, service emploi interne...)

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Carnet de prise en charge. Contrat d'accompagnement. Entretiens d'évaluation. Entretien en fin de mesure.

En interne

Support : Réunion hebdomadaire sur l'étude des projets et sur l'étude des situations en suivi. Réunion mensuelle de supervision. Bilan d'activité

Avec les partenaires

Support : Réunions régulières avec les JAP, le SPIP et les CPIP, les centres de soins et les partenaires. Echanges à partir du rapport d'activité.

Plan d'accès par les transports

Se situe à proximité de la gare de Pontoise. Accès par le train ligne de Gare du Nord. Accès par le train ligne de Paris St-Lazare. Accès par le RER A station Cergy-Préfecture puis bus lignes 45,56 ou 57.

Autre activités de l'association

Un pôle socio-judiciaire regroupant : Un CHRS (14 places) pour personnes sous main de justice (longues peines...), des activités pré sententielles (CJSE, enquêtes de personnalité, composition pénale), des activités post sententielles dont le PE et un dispositif pour sortants de détention sans aménagement de peine, SME, un dispositif AVDL pour les PPSMJ, deux actions sous forme de responsabilisation pour hommes auteurs de violences conjugales.

Pôle SIAO : La gestion de la permanence 115 assurant la gestion du dispositif hôtelier et la gestion du SIAO Val d'Oise.

Pôle Insertion Formation : Un service d'insertion/emploi, trois chantiers d'insertion dont un dédié aux PPSMJ, accompagnement à la recherche d'emploi, référents parcours PLIE, formations mutualisées aux savoirs de base en situation professionnelle.

Un pôle hébergement social regroupant : Un centre d'hébergement de 35 places, un centre d'accueil d'urgence qui recouvre une maison d'hébergement d'urgence (8 places) et une permanence d'accueil d'urgence et d'orientation, une halte de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence en appartements éclatés (54 places), un CHRS d'urgence de 19 places, une maison d'hébergement d'urgence pour l'accueil de grands exclus en lien avec un service d'urgence hospitalier...

Un pôle habitat accès au logement : dispositif alternatif à l'hôtel (58 places), logements accompagnés (10 baux glissants, 45 relogements, 30 ménages accompagnés sur le maintien dans leur logement)

Un dispositif en direction des migrants : deux CHU.

| ESPERER 95 | Service Placement à l'Extérieur des Yvelines |
|--|---|
| 1, Ancienne route de Rouen | 123, rue Saint Sébastien |
| 95300 PONTOISE | 78300 POISSY |
| 01 30 38 86 66 | 01 39 79 41 22 |
| 01 30 38 86 67 | 01 39 79 40 73 |
| E-mail: siege@esperer-95.org | E-mail: placementsexterieurs78@esperer-95.org |
| Contact: Christian FOURNIER, Directeur | Contact: Odile DESQUIRET, Elise MORIENNE |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome

Activité rattachée à un service

Activité intégrée à un CHRS

Autre Service accompagnement vers le logement, service accompagnement formation, groupe d'analyse collective, ateliers chantiers d'insertion

Lequel : Pôle socio-judiciaire

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale

Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

En priorité, Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy, MAF de Versailles, Maison Centrale de Poissy, SPIP des Yvelines + IDF + orientations évalués au niveau national

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Protocole pour l'accueil du public toxicomane en cours de construction avec le CEDAT de Versailles

Capacité d'accueil et de prise en charge

15 places

Spécificités d'intervention

Accompagnement psycho-socio-éducatif individualisé

Limite d'âge

Public majeur

Public ne pouvant être accueilli

Pathologies psychiatriques trop lourdes. Personnes refusant d'accéder à un PE. Situation administrative irrégulière.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courrier de l'intéressé, sollicitations CPIP et JAP via une fiche de liaison SPIP adressée à ESPERER 95

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
Au SPIP
Lieu d'hébergement

Etude de la candidature
et processus d'admission

Plusieurs rencontres, échanges avec les CIP, puis construction du projet. Rédaction et transmission projet CIP/JAP, lecture au demandeur.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil à la sortie de la MA ou de la mise sous écrou. Présentation structure hébergement, état des lieux, remise livret d'accueil, signatures contrats.

Modalités d'intervention

Suivi et prise en charge éducative et sociale au quotidien (accompagnements physiques...), entretiens individuels...

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Une chef de service, deux travailleurs sociaux et une psychologue.

L'exercice du contrôle

Organisation de la semaine, entretiens, passages sur lieu d'hébergement à toute heure, contacts partenaires.

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : 13 places en foyer, COALLIA, ADOMA. Un appartement collectif (2 places)



Si pas de revenus, aide alimentaire sous forme de tickets repas, achat de titre de transport et aide à la personne (selon un barème fixé). Ticket service.

Aide financière



Insertion professionnelle



Accompagnement par le service et/ou orientation vers partenaires. (Ateliers et Chantiers d'Insertion en interne)

Soins/Santé



Partenariats : CEDAT, CASA, CMP... Psychologue clinicienne en interne

Relation avec la famille



Lorsque cela est nécessaire et semble pertinent.

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Remis lors de la préparation

Contrat de prise en charge

Contrat d'accompagnement, d'engagement réciproque signé à l'admission.

Entretien :

2 par semaine. Au bureau et/ou sur lieu d'hébergement, travail...

Permission de week-end

Défini par le JAP en fonction de la situation familiale.

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Proposées par l'équipe éducative, et/ou en concertation avec lieu d'hébergement.

Participation financière des personnes

Oui si ressources. L'exigence de participation figure dans le jugement.

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- A la fin de sa peine, la personne procède à sa levée d'écrou et n'a plus l'obligation de venir se présenter au service socio-judiciaire. Toutefois, il est possible de maintenir une domiciliation quant à la réception du courrier. En outre les accompagnements initiés au sein des autres services se poursuivent au-delà de la mesure de Placement (Service Accompagnement Formation, Chantier d'insertion, Service d'Accompagnement Vers le Logement, ...). Enfin, lorsque la personne en PE est sans logement en fin de peine, il arrive que l'association maintienne l'hébergement quelques jours afin que les démarches se concrétisent à ce niveau.
- Le dispositif DLSAP (Détenue Libérable Sans Aménagement de Peine). Ce dispositif a pour objet de prendre en charge des personnes qui sortent de prison sans avoir pu bénéficier d'un aménagement de peine (sortie sèche). Deux chambres en foyer sont exclusivement réservées dans ce cadre. L'hébergement peut se faire sur 3 semaines (renouvelables une fois) avec un accompagnement pour les premières démarches administratives et aider les personnes à trouver des relais (assistante sociale de secteur, mission locale, service emploi interne...)

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : carnet de prise en charge, contrat d'accompagnement, entretiens d'évaluation et de fin de mesure

En interne

Support : points réguliers avec la direction de l'association, comptes rendus écrits.

Avec les partenaires

Support : Echanges par tout moyen avec JAP, SPIP, CIP, comme avec les différents partenaires intervenant autour de la personne en fonction de ses difficultés.

Plan d'accès par les transports

Prendre le bus n°50 à la gare de Poissy qui vous mènera jusqu'à l'arrêt « Saint Exupéry ».

Autre activités de l'association

Un pôle socio-judiciaire regroupant : Un CHRS (14 places) pour personnes sous main de justice (longues peines...), des activités pré sententielles (CJSE, enquêtes de personnalité, composition pénale), des activités post sententielles dont le PE et un dispositif pour sortants de détention sans aménagement de peine, SME, un dispositif AVDL pour les PPSMJ, deux actions sous forme de responsabilisation pour hommes auteurs de violences conjugales.

Pôle SIAO : La gestion de la permanence 115 assurant la gestion du dispositif hôtelier et la gestion du SIAO Val d'Oise.

Pôle Insertion Formation : Un service d'insertion/emploi, trois chantiers d'insertion dont un dédié aux PPSMJ, accompagnement à la recherche d'emploi, référents parcours PLIE, formations mutualisées aux savoirs de base en situation professionnelle.

Un pôle hébergement social regroupant : Un centre d'hébergement de 35 places, un centre d'accueil d'urgence qui recouvre une maison d'hébergement d'urgence (8 places) et une permanence d'accueil d'urgence et d'orientation, une halte de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence en appartements éclatés (54 places), un CHRS d'urgence de 19 places, une maison d'hébergement d'urgence pour l'accueil de grands exclus en lien avec un service d'urgence hospitalier...

Un pôle habitat accès au logement : dispositif alternatif à l'hôtel (58 places), logements accompagnés (10 baux glissants, 45 relogements, 30 ménages accompagnés sur le maintien dans leur logement)

Un dispositif en direction des migrants : deux CHU.

| GREP | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--------------------------------|--|
| 63, rue André Dollier | 63, rue André Dollier |
| 69007 LYON | 69007 LYON |
| 04.78.72.94.93 | 04.78.72.94.93 |
| 04.72.71.72.19 | 04.72.71.72.19 |
| E-mail: Grep.lyon@grep.asso.fr | E-mail: Grep.lyon@grep.asso.fr |
| Contact: Guy DUBREZ | Contact: Guy.dubreze@grep.asso.fr |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tous les candidats sont signalés par les SPIP des M. A. de Corbas, Villefranche et des C.D. de Saint Quentin, Bourg, Roanne. Tous sont domiciliés sur les départements du Rhône et de l'Ain.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

40 à l'année

Spécificités d'intervention

Placements au sein des employeurs du CUI/CAE du Rhône et de l'Ain et/ou accompagnement à la recherche d'emploi renforcé

Limite d'âge

18 à 60 ans

Public ne pouvant être accueilli

Action réservée aux PPSMJ

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Signalement par le SPIP

Réunions d'information
collectives

Non



Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontre et sélection par un Conseiller d'insertion professionnelle au GREP. Relations avec les CHRS conventionnés du Rhône.

Au cours de la Mesure

| | | |
|---|---|--|
| Modalités d'accueil | Entrées/sorties permanentes | <u>Modalités de prise en charge</u> Règlement de fonctionnement Respect contrat de travail / contrat d'engagement Contrat de prise en charge CAE / contrat d'engagement Entretien : minimum 2 à 5 Minimum 2 par mois Permission de week-end Activités de socialisation Activités de loisir, culturelles Participation financière des personnes Autres |
| Modalités d'intervention | Le GREP peut-être l'employeur des CAE. Mise à disposition d'employeurs non marchands | |
| Professionnels qui réalisent la prise en charge | Conseiller d'insertion professionnel du GREP | |
| L'exercice du contrôle | C.I. Prof. GREP / partenariat avec les SPIP concernés | |
| <u>Contenu de la prise en charge et prestations</u> | | |
|  | <input type="checkbox"/> | <i>Modalités d'hébergement :</i> |
|  | <input type="checkbox"/> | <i>Descriptif</i> |
| Aide financière | <input type="checkbox"/> | <i>Barème</i> |
| Insertion professionnelle | <input checked="" type="checkbox"/> | Mise à l'emploi en CAE / accompagnement à la recherche d'emploi |
| Soins/Santé | <input type="checkbox"/> | |
| Relation avec la famille | <input type="checkbox"/> | |
| Autres | <input type="checkbox"/> | |

En aval de la Mesure

Descriptif

Le GREP s'engage à assurer un suivi professionnel de 3 mois à l'issue du placement extérieur. En mobilisant l'ensemble des autres services de l'association (travail sur le projet, accompagnement à l'emploi, mise en formation professionnelle et placement dans le cadre de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (GREP Intérim))

| | | | | |
|---|----------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| <u>Modalités d'évaluation de la mesure</u> | Avec les personnes | Dans le cadre du contrat de travail | Support : | Grilles d'évaluation mensuelle |
| | En interne | Réunion d'équipe | Support : | Evaluation mensuelles |
| | Avec les partenaires | Convention | Support : | Tableau résultats groupe pilotage |

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association

Le GREP accueille 800 personnes placées sous main de justice (450 dans le Rhône, 200 dans la Loire, 150 dans l'Ain) dont 50% sont rencontrées en milieu fermé. Il s'agit pour chacun d'entre eux d'élaborer un parcours professionnel ayant pour finalité l'accès et le maintien à l'emploi. Le GREP regroupe en son sein une plateforme composée de plusieurs services – Accueil – Formation – Emploi. Elle s'appuie sur un large réseau d'entreprises (150 sociétés privées) ainsi que sur l'ensemble des organisations et associations patronales locales (MEDEF / CGPME / CJD / EDC / ANDRH). Ce travail se fait également en partenariat étroit avec l'ensemble des collectivités territoriales, les services de l'emploi (pôle emploi / missions locales) et autres acteurs intervenant sur d'autres champs tels que la santé et le logement. Sont bien sûr impliqués dans l'association l'ensemble des partenaires de l'institution judiciaire (SPIP/Magistrats/Administration Pénitentiaire).

| | |
|--|--|
| ARILE-HORIZON | Service ou activité de placement à l'extérieur |
| 20 rue Ampère 77334 MEAUX CEDEX | 20 rue Ampère 77334 MEAUX CEDEX |
|  06.24.17.50.03 |  06.27.31.46.52 |
|  01.60.09.93.93 |  01.60.09.93.93 |
| E-mail francois.catel@asso-arile.com | E-mail daniel.leitao-louro@asso-arile.com |
| Contact F. CATEL, Directeur Général | Contact D. LEITAO-LOURO – Directeur des services justice |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centres pénitentiaires de la DISP de Paris et plus particulièrement de
Seine et Marne (Réau, Melun et Meaux-Chauconin)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Avec les partenaires de santé (CCAA, CMP, centre Hévéa)

Capacité d'accueil et de prise en charge

15 places en entrées et sorties permanentes

Spécificités d'intervention

Accompagnement individualisé et prise en charge globale

Limite d'âge

Que des majeurs

Public ne pouvant être accueilli

Les majeurs ne pouvant pas vivre en cohabitation.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Lettre de la personne candidate et fiche contact du SPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontres en détention et en PS, étude de la candidature en équipe ;
Admission décidée avec le CPIP puis rédaction du projet d'accueil.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge à la sortie du CP ; entretiens avec un des CPIP référents du SPIP de Meaux.

Modalités d'intervention

Accompagnement global individualisé

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Un chef de service, 4 éducateurs spécialisés, 1 psychologue et les encadrants techniques des chantiers.

L'exercice du contrôle

Visites sur l'hébergement, appels téléphoniques sur ligne fixe en journée et/ou en soirée.

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Hébergements éclatés en cohabitation, T2 ou T3



■ Hébergements équipés, TMS les deux premières semaines

Aide financière

■

Insertion professionnelle

■

Employé en CUI, lien avec le Pôle Emploi de Meaux et la CARED

Soins/Santé

■

Suivi psychologique en interne et partenariats externes

Relation avec la famille

■

Possible les week-ends lors des permissions de sortie

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge :

Contrat de séjour, projet personnalisé remis à l'admission en présence du chef du service

Entretien

Individuel et hebdomadaire à minima

Permission de week-end

Suivant l'ordonnance du JAP

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Oui (sport et culture)

Participation financière des personnes

Oui, mode de calcul identique au CHRS

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

L'ensemble de nos dispositifs (logement, emploi et accompagnement psychologique) peut être poursuivi dans le cadre du droit commun selon la demande de la personne accompagnée.

Pour tout autre dispositif d'hébergement ou logement de transition, orientation vers le SIAO (115, structures d'urgence...)

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Entretiens hebdomadaires et projet personnalisé, bilan à un mois, à mi-mesure et à la fin du placement

En interne

Support : Réunions de service, synthèses et supervision, comités de suivi, livret de suivi

Avec les partenaires





Support : Comités de pilotage avec les JAP, le SPIP et les partenaires santé, deux fois par an ; comités de suivi mensuel avec le SPIP

Plan d'accès par les transports

Bus Marne et Morin : Ligne 2, arrêt zone industrielle et M15 beauval – rd point des droits de l'Homme

Autres activités de l'association

- Intégration Emploi : 4 chantiers d'insertion par l'activité économique pour 80 emplois aidés en entrée et sortie permanentes – Chantier ressourcerie et réemploi, chantiers espaces verts et maraîchage
- Logement : 47 places en CHRS insertion, 20 places en CHRS stabilisation pour sortants de prison, 8 places en urgence, 40 places en accueil personnes isolées avec enfants de moins de 3 ans au titre de l'ASE, 23 places d'urgence sorties d'hôtel
- Domiciliation des personnes sans domicile stable
- Justice : mesures pré-sententielles (ESR, CJSE, EP) et groupe de parole auteurs de violences conjugales ; mesures post-sententielles (suivis SME post CJSE, CJSE CPPV) ; ESF au civil et auditions de mineurs ; stage de responsabilisation auteurs de violences conjugales.
- Prise en charge des auteurs de violences conjugales (9 places en éloignement), stage de citoyenneté et groupes de parole et de responsabilisation

| | |
|--|--|
| LE MARS | Service ou activité de placement à l'extérieur |
| 15 rue du Jard | 15 rue du Jard |
| 51100 REIMS | 51100 REIMS |
|  03.26.89.59.30 |  03.26.89.59.30 |
|  03.26.50.83.91 |  03.26.50.83.91 |
| E-mail : direction@lemars.fr | E-mail : direction@lemars.fr |
| Contact : Nazha CHTANY | Contact : Nazha CHTANY |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maisons d'arrêt de Reims, Chalons-en-Champagne et Troyes
Centres de détention de Villenauxe-la-Grande, Saint Mihiel, Laon, Bapaume,
Toul, Joux-la-Ville, Maubeuge....

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

15 personnes

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Aucune

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

| | | |
|--|--|---|
| En amont de la Mesure | Mode de saisine | J.A.P. / SPIP / Détenu lui-même |
| | Réunions d'information collectives | Entretien à 3 avec le CPIP |
| | Entretiens individuels | En détention <input checked="" type="checkbox"/> A l'association <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Etude de la candidature et processus d'admission | Enquête de faisabilité |

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil à l'association.

Modalités d'intervention

Sur les différents lieux visités.

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateur spécialisé

L'exercice du contrôle

Oui, le week-end

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Personnel, FJT, Appartement ALT.



■ Tickets services

Aide financière

■ Exceptionnelle

Insertion professionnelle

■ Entreprise, organisation de formations, Conseiller emploi formation.

Soins/Santé

■ Travail en partenariat avec associations et structures spécialisées.

Relation avec la famille

■

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Permission de week-end

Oui – le samedi

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Oui – partenariat avec Cultures du coeur

Participation financière des personnes

Non

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Relais avec les structures intervenant lors de la mesure.

Relais avec famille, circonscription de solidarité départementale, structure de soins....

Possibilité de poursuivre le suivi mis en place dans le cadre du milieu ouvert (en dehors de toute contrainte, sur la base du volontariat de la PPSMJ)

Maintien de l'hébergement au-delà du PE

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Entretien, synthèse.

En interne

Support : Réunion.





Avec les partenaires

Support : Synthèse, Entretien téléphonique.

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association

Aide aux victimes, Evaluation personnalisée des victimes, médiations pénales, Enquêtes POP, enquêtes de personnalité, CJSE, stages de citoyenneté, stage de responsabilisation du conjoint violent. CHRS, Hébergement d'urgence Service d'accompagnement social renforcé (SASR)

| Le MAS | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--|--|
| 17, rue Crépet | Centre Maurice Liotard |
| 69007 Lyon | 51, rue Louis Blanc 69006 Lyon |
| 04.78.61.78.55 | 04.81.11.28.21 |
|  04.78.61.78.55 |  04.81.11.28.21 |
|  |  |
| E-mail: siege@mas-asso.fr | E-mail: centremauriceliotard@mas-asso.fr |
| Contact: Pierre MERCIER | Contact: |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Convention avec l'administration pénitentiaire

Etablissements ou services dont sont originaires les publics (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, SPIP...)

Autres conventions ou protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Convention départementale
 Convention régionale

Maisons d'arrêt de Lyon Corbas, de Villefranche sur Saône et très ponctuellement de Saint Quentin Fallavier

12 places

Mise en œuvre de certaines mesures au domicile des personnes

Lequel : Centre Maurice Liotard

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

| | | |
|--|---|--|
| En amont de la Mesure | Mode de saisine | Le CPIP adresse une demande au MAS |
| | Réunions d'information collectives | |
| | Entretiens individuels | <i>En détention</i> <input type="checkbox"/> <i>A l'association</i> <input checked="" type="checkbox"/> Entretien en binôme |
| | Etude de la candidature et processus d'admission | Validation des candidatures en réunion d'équipe Remise d'une réponse écrite et d'un rapport d'entretien au SPIP |

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Au domicile ou en CHRS diffus

Modalités d'intervention

Alternance entretien bureau/visites à domicile

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs spécialisés

L'exercice du contrôle

Visite à domicile (VAD) inopinée par semaine et appels téléphoniques

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : CHRS ou domicile de la personne



Aide financière



Ponctuelle et personnalisée

Insertion professionnelle



Portée par l'association GREP

Soins/Santé



En partenariat

Relation avec la famille



Principalement pour les mesures au domicile

Autres



Accès aux droits / passage de relais dans le droit commun

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Livret d'accueil et règlement signés par la personne

Contrat de prise en charge

Entretien :

1 entretien physique minimum par semaine + VAD + téléphone
Permission de week-end

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes

15% des ressources en CHRS
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- Rapport de fin de mesure au CPIP
- Entretien de clôture avec la personne
- Services de suite : possibilité est laissée à la personne de revenir demander de l'aide pour la conduite de certaines démarches

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes dans le cadre de l'entretien de clôture

En interne

Avec les partenaires

Support : Projet personnalisé

Support : Rapport d'activité et tableau de bord adaptés au rapport d'activité de Citoyens et Justice

Support : Comité de suivi avec le SPIP

Plan d'accès par les transports

Train = Gare Part Dieu

Métro, Tram, bus = Centre commercial Part Dieu

Autre activités de l'association

- AVA, accueil de jour, CHRS, CHU, logement temporaire, CAARUD, Aide aux victimes
- Pour les personnes placées sous main de justice :
- Stages de citoyenneté,
 - CHRS sortants de prison,
 - Dispositif passerelle prison/hébergement/logement,
 - Programme expérimental DIHAL,
 - Groupes de paroles en détention.

| CEUVRE DES PRISONS | Service ou activité de PE : CHRS Jean Polidori |
|-----------------------------|---|
| 212 route des Pinchinats | 212 route des Pinchinats |
| 13100 AIX EN PROVENCE | 13100 AIX EN PROVENCE |
| 04.42.17.40.80 | 04.42.17.40.80 |
| 04.42.96.64.17 | 04.42.96.64.17 |
| E-mail: chrspolidori@sfr.fr | E-mail: chrspolidori@sfr.fr |
| Contact: Nicolas AUGIER | Contact: Nicolas AUGIER |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originairement publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tous les établissements du 13 + SPIP

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention avec Parquet d'Aix pour l'accueil d'auteurs de violences
conjugales (2 places)

Capacité d'accueil et de prise en charge

3 mesures conventionnées d'aménagement de peines
(PE+PSE)

Spécificités d'intervention

Hébergement et accompagnement social

Limite d'âge

0

Public ne pouvant être accueilli

Personnes aux problématiques addictives ou psychiatriques non stabilisées

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientation par SPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Entretien, présentation de la situation en réunion d'équipe pour validation

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Permanence de travailleurs sociaux + astreintes téléphoniques

Modalités d'intervention

Suivi personnalisé, entretiens, accompagnement et aide sociale, réunions collectives de résidents.

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux diplômés

L'exercice du contrôle

TS + direction établissement

Contenu de la prise en charge et prestations



Chambres individuelles ou collectives (02 maxi)



Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



4 places – Hébergement justice

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de Séjour

Oui

Entretien :

Au moins 1 hebdo et + si nécessaire

Permission de week-end

Selon décision du JAP

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes

20% des revenus mensuels

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Préparation à la sortie de la mesure : travail, santé, logement,
Prévention de la récidive,
Possibilité d'intégration dans CHRS droit commun ou bail glissant,
Suivi ponctuel en fonction des besoins et de la demande de l'intéressé.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

Support : Dossier de suivi et respect des clauses du contrat de séjour.

En interne Equipe

Support : Ecrit + informatique

Avec les partenaires Oui





Support : Réunions régulières avec les Instances Judiciaires, les structures.

Plan d'accès par les transports

Bus : lignes 25 et 23. Départ centre ville d'Aix. Arrêt : ESPERANTISTES
Ligne 5 – arrêt les amandiers

Autre activités de l'association

- CHRS droit commun,
- ALT,
- Violences conjugales : hébergement de l'auteur présumé jusqu'au jugement,
- Accueil de permissionnaires,
- 2 postes + 1/2 poste d'infirmier (financement Fondation de France) pour l'accompagnement vers et dans le logement pour les sortants de détention (Service AVDL PPSMJ).
- TIG

| Association Laïque du PRADO | | CHRS | |
|---|---------------------|---|--------------------|
| 143-145 cours Gambetta | | 111 cours de la Marne | |
| 33400 | TALENCE | 33800 | BORDEAUX |
|  | 05.56.84.43.90 |  | 05.56.68.93.19 |
|  | 05.56.04.45.37 |  | 05.56.74.22.89 |
| E-mail | sec-alp@alprado.fr | E-mail | chrs.alp@orange.fr |
| Contact | Christophe DE MARCO | Contact | Laurence HABRIE |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centre Pénitentiaire de Gradignan (33) -SPIP de la Gironde pour les D723-15-Plus exceptionnellement établissements pénitentiaires de départements limitrophes à la Gironde pour des personnes originaires de la Gironde.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Cultures du cœur 33.

Capacité d'accueil et de prise en charge

8

Spécificités d'intervention

Public spécifiquement désocialisé et précarisé. A la fin du placement, ces publics peuvent bénéficier d'un parcours d'insertion au sein des dispositifs de droit commun.

Limite d'âge

Non

Public ne pouvant être accueilli

Public mineur

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

SPIP

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Entretiens individuels pour recueillir des éléments sur la situation de la personne et présenter le travail du CHRS. Etude en équipe de la candidature après réception de la lettre de motivation de la personne qui postule. Courrier à la personne pour lui indiquer la décision du CHRS et en cas de réponse favorable donner une date d'accueil + info au CIP et attestation pour le JAP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Formalité d'écrou au CP de Gradignan puis arrivée dans notre Service. Entretien avec la Chef de service pour rappel des obligations de la mesure et du règlement du CHRS puis installation dans le studio.

Modalités d'intervention

Accompagnement global en fct des objectifs du contrat projet établi par la personne

Professionnels qui réalisent la prise en charge

1 éducatrice spécialisée ; 2 moniteurs éducateurs

L'exercice du contrôle

SPIP (convention)

Contenu de la prise en charge et prestations



■ *Modalités d'hébergement* : studios



□ *Descriptif*

Barème 50€ aide alimentaire en numéraire – 10€/2 semaines carte de téléphone – 1 carte de transport 10 voyage renouvelable

Aide financière

■

Insertion professionnelle

■

En lien avec Pole Emploi, ASI, Mission

Soins/Santé

■

Orientation avec le droit commun

Relation avec la famille

■

Ponctuel

Autres

■

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

2/semaine + AD programmée + VAD non programmée 1/mois

Permission de week-end

Selon jugement

Activités de socialisation

Oui selon le profil

Activités de loisir, culturelles

Droit commun via partenaires + matinée sport 1/semaine

Participation financière des personnes

10% RSA -> 700

15% 700€-> 1000€

20% -> + de 1000€

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Notre intervention s'arrête au moment de la fin de peine d'où l'importance de développer, durant la prise en charge des personnes, un réseau avec les partenaires qui prendront le relai à la fin du séjour dans noter CHRS.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

Support : Enquête de satisfaction

En interne Oui

Support : Entretien, bilan, fiche entrée- sortie,

Avec les partenaires SPIP

Support : Réunion de concertation mensuelle

Plan d'accès par les transports

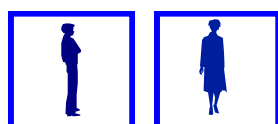
Bus, tram, proximité de la gare

Autre activités de l'association

L'Association Laique du Prado comporte 27 services répartis entre le Pôle Rééducation (ITEP, IME, Service AEMO....) et le Pôle Solidarité dont le CHRS fait partie (Contrôle Judiciaire Socio Educatif, Samu Social, aide aux victimes...)

| Association REALISE | Service Socio-Judiciaire ANNE |
|--|--|
| Cité Judiciaire Rue du Général Fabvier | Cité Judiciaire Rue du Général Fabvier |
| 54035 NANCY | 54035 NANCY |
| 03.83.90.35.90 | 03.83.90.39.55 |
| jean-philippe.renard@realise.asso.fr | secretariat.ssja@realise.asso.fr |
| M RENARD Directeur | A.CROCIATI / H.HUMBERT |
| Mme CHEVALIER-STREIT Cadre | |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



- Personnes incarcérées
- Personnes libres 723-15
- Personnes bénéficiant d'un placement probatoire à une libération conditionnelle

| | |
|---|--|
| Structuration de l'activité | <i>Service de placement extérieur autonome</i> ■ <i>Activité rattachée à un service</i> □ <i>Activité intégrée à un CHRS</i> □ <i>Autre</i> ■ <i>Chantier d'insertion sur des lieux de mise à disposition et Equipe Mobile d'Insertion pour 8 PPSMJ</i> |
| Convention avec l'administration pénitentiaire | <i>Convention départementale</i> ■ <i>Convention régionale</i> □ |
| Etablissements ou services dont sont originaires les publics (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, SPIP...) | Région Grand Est Territoire national |
| Autres conventions ou protocoles particuliers | Chantier d'insertion (mise à disposition Collectivités locales ou EMI) ALT pour les logements individuels |
| Capacité d'accueil et de prise en charge | 20 personnes placées sous main de justice suivies par 2 Intervenants socio-judiciaires et 1 Encadrant technique pour l'Equipe Mobile d'Insertion. |
| Spécificités d'intervention | |
| Limite d'âge | Aucune (personnes majeures) |
| Public ne pouvant être accueilli | Mineurs |

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

| | | |
|------------------------------|---|--|
| En amont de la Mesure | Mode de saisine | Courrier des détenus ou sollicitation du SPIP |
| | Réunions d'information collectives | |
| | Entretiens individuels | <i>En détention</i> ■ <i>A l'association</i> ■ |
| | Etude de la candidature et processus d'admission | Courrier des détenus ou sollicitation par le SPIP : rencontres et étude du projet, élaboration d'une proposition en direction du SPIP et JAP, attente du passage en débat contradictoire et validation par le TAP. |

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge à l'établissement pénitentiaire où il est écroué

Modalités d'intervention

Accompagnement global individualisé

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Trois travailleurs sociaux + Encadrant technique pour l'E. Insertion de 8 PPSMJ

L'exercice du contrôle

Non précisé par convention

Contenu de la prise en charge et prestations



■ *Modalités d'hébergement* : Appartements individuels. Chambres individuelles, foyer,



■ *Descriptif Aide alimentaire* 120€/repas *Barème*

Aide financière

■ Travail du projet d'insertion socio professionnelle à partir de l'embauche en CDDI de 24 heures tout au long de la mesure

Insertion professionnelle

Soins/Santé

■ Dispositifs de Droit commun « Aller vers »

Relation avec la famille

Autres

■ Projet de formation à envisager

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge
Embauche en CDDI

Entretien :
Individuel et hebdomadaire

Permission de week-end
En fonction de l'ordonnance du JAP

Activités de socialisation
Individuellement sous réserve de décision du magistrat
Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes
60 Euros par mois pour l'hébergement
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- 1) Suivi et orientation en tant qu'employeur (CDDI)
- 2) Possibilité d'accès au contrat d'insertion RSA ou accompagnement social global
- 3) Passage de relais ; orientation vers des partenaires (CMS, bailleurs sociaux, autres chantiers d'insertion)

Modalités d'évaluation de la mesure





| | | | |
|----------------------|--|-----------|---|
| Avec les personnes | A chaque rencontre hebdomadaire + fin de mesure | Support : | Entretiens |
| En interne | Evaluation, bilan statistique | Support : | Ecrits et compte-rendu |
| Avec les partenaires | Comité technique, AG, Rencontres tripartites SPIP, Bilans mensuels JAP | Support : | Ecrit, rapport, fiche de suivi, rapport d'activités |

Plan d'accès par les transports

TRAM ligne N°1 arrêt Exelmans - Puis prendre à pied, rue Fabvier (environ 200 mètres)

Autre activités de l'association

- Médiation pénale et composition pénale
- Enquête de personnalité et enquête sociale rapide (POP ESR)
- Contrôle judiciaire socio-éducatif
- Protocole violences conjugales et éloignement du conjoint violent
- Stages de citoyenneté
- Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein des couples

| REVIVRE | CHRS LE TREMPLIN |
|--|--|
| Chemin de Mondeville | |
| 14460 COLOMBELLES | 14000 CAEN |
|  02.31.35.05.15 |  02.31.94.34.80 |
|  02.31.35.05.17 |  02.31.93.37.66 |
| E-mail siege@revivre-asso.org | E-mail isd@revivre-asso.org |
| Contact Mr Fabrice BOURDEAU | Contact Thierry LARCHER – DA. |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Convention départementale
 Convention régionale

Personnes suivies par le SPIP du Calvados –
 Personnes incarcérées au : CP CAEN –
 MAISON ARRET CAEN

3 places en CHRS – 4 places en RESIDENCE SOCIALE

Personnes en situation de précarité, isolées, en cumul de difficultés

Aucune

Public mineur

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

| | | |
|--|--|---|
| <p>En amont de la Mesure</p> | Mode de saisine | Demande formulée par le SPIP 14 – la personne concernée – par un tiers aidant En détention <input checked="" type="checkbox"/> A l'association <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Réunions d'information collectives | |
| | Entretiens individuels | |
| | Etude de la candidature et processus d'admission | |

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Fin de peine – aménagement de peine – Libération conditionnelle – PE – surveillance judiciaire renforcée

Modalités d'intervention

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux diplômés ASS – AS - ME

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



En studio sur RESIDENCE SOCIALE
Modalités d'hébergement : En chambre meublée individuelle avec sanitaires.



Barème

Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

OUI

Contrat de prise en charge

OUI

Entretien :

Fréquence selon situation

Permission de week-end

Oui selon jugement

Activités de socialisation

Oui selon demande et besoins

Activités de loisir, culturelles

OUI

Participation financière des personnes

OUI Selon modalités portées à connaissance de l'intéressé préalablement à l'entrée

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Continuité de prise en charge – par maintien de l'hébergement - poursuite des actions entreprises dans le cadre du projet initial – si besoin adaptation du projet – orientation vers un dispositif d'insertion en logement extérieur avec accompagnement social global - orientation vers du logement public ou privé – un dispositif avec prise en charge adaptée ou du logement de transition (Résidence sociale ou ALT)

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes **OUI**

Support : **Entretiens et bilans**

En interne **OUI**

Support : **Entretiens et bilans**

Avec les partenaires **OUI**

Support : **Réunions de concertation**

Plan d'accès par les transports

Adresse et coordonnées géographiques fournies sur demande en amont de l'arrivée

Autres activités de l'association : L'association REVIVRE gère : 1 CHRS de 69 places pour hommes seuls en situation de précarité – 1 dispositif de Lits Halte Soins Santé de 9 places – 1 Service d'accueil et d'orientation (SAO) – 1 Résidence sociale de 39 studios – 1 Maison relais – 1 service de contrôle judiciaire – 1 dispositif de logement dans le cadre de l'ALT – 1 service assurant des mesures ASLL et AVDL – 1 dispositif d'appui à la coordination de soins.

| REVIVRE | Service ou activité de placement à l'extérieur |
|--------------------------------|--|
| 149 avenue Pierre de Coubertin | CHRS FOYER/CHRS APPARTEMENTS |
| 53000 LAVAL | 149 avenue Pierre de Coubertin |
| 02.43.53.15.23 | 53000 LAVAL |
| 02.43.53.24.88 | 02.43.53.15.23 |
| E-mail: REVIVRE53@wanadoo.fr | 02.43.53.24.88 |
| Contact | E-mail: REVIVRE53@wanadoo.fr |
| | Contact |

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'Arrêt de LAVAL, SPIP de LAVAL

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

3

Spécificités d'intervention

En lien avec les objectifs du Juge de l'Application des Peines

Limite d'âge

18 ans minimum

Public ne pouvant être accueilli

Public handicapé physique. Les bâtiments ne sont pas adaptés.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Juge d'Application des Peines

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Courrier, entretien avec un éducateur.
Décision finale du Juge de l'Application des Peines

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Hébergement, restauration, accompagnement social

Modalités d'intervention

Accompagnement socio-éducatif

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs

L'exercice du contrôle

S.P.I.P.

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : chambre individuelle



Descriptif : déjeuners et dîners fournis

Aide financière



Barème

Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement OUI

Contrat de prise en charge OUI

Entretien : OUI (minimum 2 /semaine)

Permission de week-end OUI

Activités de socialisation OUI

Activités de loisir, culturelles OUI

Participation financière des personnes Suivant la situation de la personne (0 à 30% des revenus)

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Insertion par le logement de droit commun ou un retour dans la famille

Modalités d'évaluation de la mesure

| | | | |
|----------------------|--|-----------|-------------------|
| Avec les personnes | - Bilan éducatif | Support : | Entretiens |
| | - Temps d'échange avec le Juge d'Application des Peines et le SPIP | Support : | Synthèse SPIP/JAP |
| En interne | | | |
| Avec les partenaires | | Support : | |

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association

- Atelier informatique
- Atelier arts plastiques
- Atelier espaces verts et entretiens des locaux
- Atelier bois
- Atelier cuisine

| | |
|---|---|
| <p>Union Cépière Robert Monnier</p> <p>28 rue de l'Aiguette 31100 Toulouse</p> <p>☎ 05.62.14.95.00</p> <p>✉ f.ongaro@ucrm.fr</p> <p>Contact Mme ONGARO</p> | <p>Service ou activité de placement extérieur</p> <p>Dispositifs Parenthèse et Liaison</p> <p>☎ 05.62.14.95.00</p> <p>✉ Accueil.plh@ucrm.fr</p> <p>Contact Mme MAYER</p> |
|---|---|

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

MA SEYSSSES
CD MURET
CD SAINT SULPICE

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

Plusieurs conventions pour un total de 18 places.

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

**En
amont
de la
Mesure**

Mode de saisine

Fiche d'orientation type réalisée par les CPIP

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Orientations examinées lors d'une « Commission Hébergement »
partenariale, en présence de CPIP référent et d'un cadre du SPIP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Logement diffus de typologies variées (accueil d'un proche, d'un conjoint, d'un enfant...)

Modalités d'intervention

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs Spécialisés et travailleurs sociaux diplômés

L'exercice du contrôle

Strict respect des compétences respectives SPIP/UCRM – protocole d'articulation des services annexé à la convention.

Contenu de la prise en charge et prestations



■ *Modalités d'hébergement* : Logement diffus



□ *Descriptif* : Studio au T3

Aide financière

□ *Barème* : Participation financière à l'hébergement indexée au ressources, correspondant à un résiduel avec APL

Insertion professionnelle

■ Accompagnement social global reprenant toutes les items du champ social.

Soins/Santé

■ Parc de logement adapté au maintien des liens familiaux.

Relation avec la famille

■ Accompagnement à l'emploi soutenu par un conseiller d'insertion professionnelle.

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

OUI

Contrat de prise en charge

OUI

Entretiens

Densité fonction des besoins évalués, la plupart en VAD

Permission de week-end

Selon cadre légal

Activités de socialisation

Selon Projet personnalisé

Activités de loisir, culturelles

Selon Projet personnalisé

Participation financière des personnes

Selon ressources

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Pas de maintien en hébergement en fin de PE.
Accès au logement autonome ou au logement accompagné avec aide au maintien dans le logement, inscription stable dans le droit commun.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes ■

Support : Modalités 2002-2

En interne

Support :

Avec les partenaires ■

Support : Bilan tripartite lorsque nécessaire

Plan d'accès par les transports

Bureaux éducatifs situés au 2 rue Alex Coutet. Proche métro Mirail.

Autre activités de l'association

Toutes activités de l'Accueil Hébergement Insertion : CHRS, CPH, CADA, HUDA, FSL, AVDL
Appartements de Coordination thérapeutique
MECS à destination des mineurs non accompagnés.../...

Autres associations adhérentes de Citoyens et Justice mettant en œuvre des actions en faveur des personnes en sortie de détention ou en aménagement de peine :

DISP Grand-Nord

MAUBEUGE – ARIPPS

Association Régionale pour l'Insertion de Publics Spécifiques

Rue de Normandie

41 E Résidence Le Flandres

59600 MAUBEUGE

Tél. : 03.27.59.96.29 – Fax : 03.27.63.73.53

Mél. : secretariataripps@orange.fr

Présidente : Mme Sylvie SERVIEN

Directeur : M. Badara DIOH

Activités : TIG, SME, Accueil et accompagnement des personnes sortant de détention, Accueil et accompagnement PSE, Autres Groupes de parole, Point d'accès au Droit, Point d'accès au Droit (Ets Pénitentiaire), HU, ALT, Sous location, ASLL, Domiciliation sans domicile stable

DISP Ile-de-France et Grand-Nord

PARIS – Maisons d'Accueil L'Ilot

88 boulevard de la Villette

75019 PARIS

Tél. : 01.43.14.31.00 - Fax : 01.48.06.22.10

Mél. : maisons-accueil@ilot.asso.fr

Site : www.ilot.asso.fr

Président : M. Hubert DE GABORY

Directeur Général : M. Christian VILMER

Activités : TIG, SME, PE, SL, LC, Accueil et accompagnement des personnes sortant de détention, ARSE, Accueil et accompagnement PSE, ACI, Accueil Jour, Accueil de nuit, HU, CHRS, ALT, Pension de famille, AVDL, ASLL, Domiciliation sans domicile stable, Lits Halte soins santé, Résidence Sociale

DISP Grand-Ouest

NANTES – ANEF FERRER

11 bis Boulevard des Martyrs Nantais

44200 NANTES

Tél. : 02.40.48.05.07 - Fax : 02.40.89.37.92

Mél. : direction@anef-ferrer.fr

Président : M. Bruno BOVAR

Directeur : M. Philippe JEHANNO

Activités : PE, Accueil et accompagnement des personnes sortant de détention, Maraude, Accueil Jour, HU, CHRS, Intermédiation locative, Sous location, Sous location avec bail glissant, Pension de famille, AVDL, ASLL, Domiciliation sans domicile stable, Autres

Sur plusieurs DISP

PARIS – Fondation Armée du Salut

60 rue des Frères Flavien

75976 PARIS CEDEX 20

Tél. : 01.43.62.25.00 - Fax : 01.43.62.25.56

Mél. : info@arneedusalut.fr

Site : www.arneedusalut.fr

Président : M. Daniel NAUD

Directeur Général : M. Eric YAPOUDJIAN

Activités : Post Sententiel